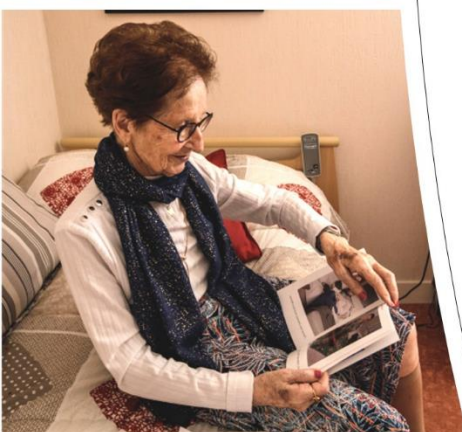




ASSOCIATION DES AMIS DE JEAN BOSCO



Rapport de Gestion 2023



A.A.J.B

www.aajb.fr

Sommaire

Le MOT du PRESIDENT	3	
QUI SOMMES-NOUS ?	5	
	8	La VIE ASSOCIATIVE
	13	Le SIEGE SOCIAL
L'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION	18	
En direction des publics accueillis/accompagnés		
FOYER MARTIN LUTHER KING	19	
SAFE	20	
SAMO	21	
SERVICES MEDIATION et PARENTALITE	22	
	23	CHRS
	24	Service ALT
	24	Foyer 3A
	25	SIAO
	25	Service Logement et SeSAME
	26	FJT Père Sanson
	26	Pôle Asile (CADA, HUDA, CPH)
	27	POLE IAESS
	27	TERRITOIRES PARTAGES
DME PAYS DE BAYEUX	28	
DITEP VALLEE DE L'ODON	29	
MAS LOUISE DE GUITAUT	29	
FOYER DE VIE VAL DES MOULINS	30	
EHPAD N-DAME DE LA CHARITE	31	
	32	DONNEES SOCIALES 2023
	34	Le DIALOGUE SOCIAL
COMPTES DE L'EXERCICE 2023	36	
BUDGET PREVISIONNEL 2024	42	
	43	GLOSSAIRE

Le mot du Président

A l'occasion de la tenue de notre assemblée générale, nous avons pris le temps ensemble de dresser le bilan de l'année écoulée, nos réalisations, les enseignements qui s'en dégagent. Ce fut aussi un moment de projection.

Je tiens à souligner le dynamisme et l'engagement de tous, salariés, administrateurs pour faire vivre notre association et garantir son bon fonctionnement.

2023 fut une année d'activité intense. En point d'orgue, je citerai la signature du second contrat d'objectifs et de moyens avec l'ARS nous donnant ainsi une lisibilité tant financière qu'organisationnelle pour cinq ans, et également la signature d'un contrat d'objectifs et de moyens avec la DDETS qui concerne une partie du Pôle Urgence/Hébergement regroupant le CHRS, le Foyer 3A, l'ALT et SeSAME Logement d'Abord, nous assurant là aussi un financement pour les cinq ans à venir, avec à la clé d'importantes opérations immobilières (réduire le collectif du CHRS, développer le diffus, créer des places de CHRS hors les murs...) tant sur Caen, Louvigny, Mondeville, que sur Bayeux et Vire.

Nous avons obtenu des réponses favorables à bon nombre d'appels à projets, même si celui relatif aux PEAD a connu quelques turpitudes.

Bien d'autres réalisations ont été menées, telle la rénovation des ateliers du DME Pays de Bayeux, telle l'ouverture en septembre de l'Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme à Colombelles. Ces deux réalisations s'inscrivent dans la politique que nous avons engagée, et qui n'est pas qu'un simple slogan « pour faire moderne », à savoir une véritable politique inclusive.

Des chantiers importants ont été lancés, preuve s'il en était besoin de notre dynamisme, je citerai sans être exhaustif :

- L'aménagement de la nouvelle maison acquise pour l'installation des jeunes du SAFE aujourd'hui logés rue Claude Chappe à Caen
- L'installation du SIAO à Louvigny
- L'installation du SESSAD à Louvigny et à Falaise

A cela s'ajoute l'amélioration des procédures tant du point de vue des ressources humaines que des affaires financières.

Il faut poursuivre les efforts de gestion et engager les réorganisations nécessaires, en particulier le retour à l'équilibre financier de l'EHPAD et la restructuration du Foyer de Vie.

Nous avons réalisé de grandes et belles choses en 2023 et je suis certain qu'ensemble nous saurons faire face aux enjeux de demain.

Fait à Bretteville sur Odon, le 18 juin 2024

Marc LONGUET,



Président

QUI SOMMES-NOUS ?



11 133
Personnes
accompagnées
en 2023

L'Association des Amis de Jean Bosco est officiellement née en 1961, à Neuilly le Malherbe, à la faveur de la volonté de ses membres fondateurs, engagés déjà depuis plusieurs années et dont l'objectif était initialement de venir en aide aux enfants démunis dans une région particulièrement meurtrie par la guerre, s'inspirant de l'œuvre éducative de ce grand éducateur que fut Don Bosco.

Devant l'évolution de la société, l'Association des Amis Jean Bosco, consciente de ces nouvelles réalités, a décidé de diversifier son action dans une démarche d'aide aux populations les plus défavorisées.

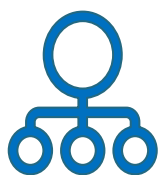
L'Association des Amis de Jean Bosco est une Association privée (loi 1901) à but non lucratif. Ancrée sur le territoire du Calvados et forte de son projet associatif, l'AAJB est un acteur engagé dans l'action sociale et médico-sociale.



690
Professionnels
au 31/12/2023

En s'appuyant sur son projet associatif, l'AAJB a développé des réponses innovantes au fil des années, afin de proposer un accompagnement adapté auprès des publics en situation de vulnérabilité.

ACCOMPAGNER, ACCUEILLIR, SOIGNER, PROTEGER et EDUQUER ont été en leur temps les verbes phares utilisés par les fondateurs et les personnes qui leur ont directement succédé. Ces termes ont servi de référence pour assumer les diverses missions confiées à l'Association. Ils constituent encore à ce jour des repères pour les bénévoles et les salariés.



38
Etablissements
et services

Nos valeurs

- Permettre à chaque personne d'exercer sa citoyenneté
- Défendre le principe de neutralité (religieuse, idéologique, philosophique, économique, politique...)
- Respecter la dignité humaine
- Reconnaître à la famille sa valeur première dans ses différentes composantes
- Concourir au développement des personnes accompagnées.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION au 01/06/2024

Président

Marc LONGUET

Vice-Président

Hervé BROCHARD

Secrétaire Général

Xavier TROUSSARD

Secrétaire Générale Adjointe

Sylvie GANDON

Trésorier

Michel RISS

Administrateurs

Françoise AUMONT

Michel BANNIER

Jean-Pierre CALDAIROU

Alain DORMOY

Jean-Claude FREMONT

François FREYMUTH

François LEBLANC

Bernard LECORNU

Jean LEPETIT

Serge LOOCK

Bernard MAITRE

Jean-Bernard MUSET

Jean-Pierre VIALLANEIX

Membres de droit

Sœur Bernadette DERANCÉ, *Supérieure Congrégation N-D de la Charité*

Père François-Marie HUMANN, *Père Abbé Abbaye St Martin de Mondaye*

Membre associé

Madame La Directrice Diocésaine de l'Enseignement Catholique

Le CONSEIL DE DIRECTION

Sandrine DO

Directrice générale par intérim

Anne GASSIE

Directrice RH

Anna SINGH

Directrice financière

Alexandra ETASSE

Attachée direction

Frédéric AUDRA

Directeur SAMO et Services de Prévention

Christophe BERTANI

Directeur Pôle Asile/Logement

Cécile CASSOU

Directrice IAESS et FJT Père Sanson

Benoît CESSÉLIN

Directeur DITEP Vallée de l'Odon

Véronique COUSIN

Directrice EHPAD N-D Charité

Sadia KHALOUA

Directrice SAFE

Séverine LELOUP

Directrice Foyer de Vie Le Val des Moulins

Aurélien MARNIER

Directeur CHRS, Foyer 3A, ALT et SeSAME

Jocelyn OMNES

Directeur DME Pays de Bayeux

Philippe PORET

Directeur Foyer Martin Luther King

Adeline POULAIN (à compter du 24/06/2024)

Directrice SIAO

François ZIMMER

Directeur MAS Louise de Guitaut

Nos champs d'action

L'AAJB est présente sur le département du Calvados à travers 38 établissements et services intervenant dans les champs d'action suivants :

Protection de l'Enfance

Garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social, et préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le cadre de décisions administratives et/ou judiciaires

- **Foyer Martin Luther King** : Service de Placement Educatif (Internat, DAJM et MECS) - SASEP - SEMO
- **SAFE** : MECS - PEAD - SPF
- **SAMO**

Médiation et Parentalité

Rétablir et faciliter un dialogue entre les membres d'une famille en conflit, et maintenir et/ou renouveler les liens familiaux dans le cadre de démarches volontaires des personnes, ou sur décision judiciaire.

- **Service de Médiation Familiale**
- **Espaces de Rencontre Le Lotus et Le Jardin**
- **Service Recueil de la Parole de l'Enfant**

Handicap

Accueillir au sein de dispositifs promouvant l'inclusion des enfants et adultes porteurs de handicap(s) psychique, intellectuel et/ou physique, dans une logique de parcours. Mettre à leur service un plateau d'expertise diversifié répondant à leurs besoins éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques, au moyen d'accueils modulables, personnalisés et évolutifs.

- **DME Pays de Bayeux** : Service enfants, adolescents et pré-adultes (internat et accueil de jour) - SESSAD - PIPS - Classe inclusive - UEEA - EMAS
- **DITEP Vallée de l'Odon** : Hébergement – CAFS - Accueil de jour - SESSAD - EMAS
- **MAS Louise de Guitaut**
- **Foyer de Vie Le Val des Moulins**

Personnes âgées

Accueillir et héberger des personnes âgées à temps complet et/ou partiel, de manière permanente et/ou temporaire, et proposer des soins médicaux et paramédicaux adaptés, des actions de prévention et d'éducation à la santé.

- **EHPAD N-D de la Charité**

Hébergement/Logement social et d'urgence

Accueillir et héberger toute personne en situation d'exclusion dans des logements individuels et/ou collectifs, de manière urgente et/ou temporaire, et accompagner vers les dispositifs de droit commun. Dans le cadre spécifique du SIAO, simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement, traiter avec équité les demandes, coordonner les différents acteurs de la veille sociale et de l'accès au logement, et contribuer à la mise en place d'observatoires locaux.

- **CHRS**
- **ALT**
- **Foyer 3 A**
- **SIAO**
- **Service Logement**
- **SeSAME Logement d'Abord**
- **FJT Père Sanson**
- **Résidence Accueil APSV** (gestion avec l'ACSEA)

Asile

Assurer l'accueil et l'accompagnement social et administratif des demandeurs d'asile au sein de logements collectifs et/ou individuels pendant la durée de l'instruction de leur demande.

- **CADA**
- **HUDA**
- **CPH**

Insertion professionnelle

Repérer et remobiliser des adultes en situation de rupture professionnelle, de vulnérabilité et de difficultés d'insertion professionnelle autour de dispositifs de mobilisation et d'insertion professionnelle.

- **Pôle IAESS**

La VIE ASSOCIATIVE

L'Assemblée générale

L'Assemblée générale annuelle a eu lieu le 26 juin 2023 au Domaine de la Baronnie à Bretteville sur Odon où nous avons été chaleureusement accueillis par le maire, M. LECAPLAIN.

Cinq administrateurs ont vu leur mandat renouvelé : M. Jean-Claude FREMONT, Mme Sylvie GANDON, M. Jean LEPETIT, M. Marc LONGUET et M. Serge LOOCK. Une nouvelle administratrice a été élue, Mme Françoise AUMONT.

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année 2023. Outre les séances concernant l'examen et la validation des budgets prévisionnels, des comptes administratifs et des comptes annuels, le Conseil d'administration a également consacré ses réunions aux projets en cours et à leur mise en œuvre, ainsi qu'à la vie des établissements et services.

Dans sa séance du 23 juin, le Conseil d'administration a reconduit M. LONGUET à la présidence de l'Association. En début d'année, M. Bertrand MOREAU, qui avait rejoint l'AAJB en 2007, a fait part de sa démission. Membre du Bureau, de la Commission Patrimoine qu'il a animée, M. MOREAU a été très investi dans la gestion du patrimoine, mettant toutes ses compétences au service de l'Association et a suivi nombre de projets et chantiers. Quant à M. Gilles LESCAT, entré au conseil d'administration en 2012, ce dernier n'a pas souhaité renouveler son mandat.

Lors de la séance de décembre, le Conseil d'administration a validé le premier CPOM signé pour cinq ans avec la DDETS concernant les établissements et services du périmètre Hébergement/Logement.

Projet associatif : Après la rencontre avec la direction de l'Autonomie de l'ARS Normandie fin 2022, le Conseil d'administration a reçu, en mars, M. de CARLI, directeur de la DDETS, autour des principaux enjeux et politiques portés par la DDETS. Suites à ces échanges, le chantier de réécriture a été lancé. Organisés en groupes de travail sur cinq thématiques (histoire, valeurs, enjeux, pilotage et orientations stratégiques), les administrateurs ont travaillé à l'actualisation du projet associatif qui se situera dans la continuité du précédent avec une actualisation des orientations qui seront arrêtées pour les cinq années à venir.

Le Bureau

Le Bureau s'est réuni à dix reprises et a eu à traiter au cours de l'exercice 2023 des dossiers tels que :

- Le résultat des appels à projets pour la Protection de l'enfance
- L'aboutissement du 2^{ème} CPOM ARS avec sa signature officielle par M. DEROCHE, directeur général de l'ARS Normandie, le 19 juin à l'école primaire de Louvigny où est installée la classe inclusive du DME
- Le premier CPOM conclu avec la DDETS dont le point majeur est la transformation des places d'hébergement d'urgence en places CHRS pour une capacité de 149 places autorisées
- La participation de l'AAJB au dispositif Communauté 360 dans le Calvados sous l'égide du RSVA
- L'achèvement de la refonte globale du système d'information
- Le suivi des travaux des différentes commissions associatives
- La mise en œuvre du nouvel accord temps de travail
- Les élections professionnelles
- A l'EHPAD, les difficultés d'équilibre budgétaire et la rencontre début octobre avec l'ARS et le Conseil départemental en vue du futur CPOM

- Au Foyer Martin Luther King, la réflexion sur la réorganisation de l'établissement et l'évolution de ses différents dispositifs avec la fin des places de PEAD
- Au Foyer de Vie, la mise en place d'un comité de pilotage en lien avec les négociations du futur CPOM (projet architectural, adaptation de l'offre...)
- Au DME Pays de Bayeux, l'inauguration des nouveaux ateliers en septembre et l'ouverture d'une UEEA à l'école élémentaire de Colombelles
- Au DITEP Vallée de l'Odon, la réalisation d'un diagnostic sur la structuration de l'établissement, son organisation hiérarchique et un soutien managérial apporté au directeur
- L'obtention, dans le cadre d'appels à projets, de 15 places de CPH sur Vire au Pôle Asile, et de 20 mesures d'intermédiation locative au service Logement
- Au SIAO : Le renouvellement de la convention négociée avec la DDETS relative à la transmission de données personnelles issues du logiciel si.siao et les échanges avec la DDETS sur la réforme des SIAO
- A l'IAESS, le plan de licenciement économique suite à la décision de fermeture de certains ateliers et la validation du plan de retour à l'équilibre
- La fermeture du dispositif TERRITOIRES PARTAGES 100 % inclusion et le processus de reclassement des salariés
- Les différentes rencontres avec les financeurs (Conseil départemental, ARS, DDETS, CAF...) et notamment les rencontres avec la DGA Solidarité (Conseil départemental), les directrices de l'Autonomie de l'ARS et du Conseil départemental, du directeur départemental de la DDETS
- Le suivi des relations extérieures (partenaires institutionnels, pouvoirs publics, fédérations, associations...), notamment la rencontre avec le sous-préfet de Bayeux au DME Pays de Bayeux dans le cadre de la journée pour l'égalité des droits et des chances.

Les commissions associatives

▲ Commission Patrimoine

Objectif : Conseille la gouvernance de l'Association (Bureau et Conseil d'administration) en matière de gestion du Patrimoine.

Administrateurs : M. Longuet, M. Lecornu, M. Leblanc, M. Frémont, M. Caldairou, M. Maitre, M. Muset, M. Riss, Père F-M Humann

Réunie à trois reprises en 2023, la Commission Patrimoine a suivi et travaillé les différents dossiers relatifs aux chantiers et projets, notamment :

- Au DME Pays de Bayeux, le système de détection incendie et la rénovation des ateliers
- A la MAS L. de Guitaut, les travaux de remise en état suite aux infiltrations du toit-terrasse et le choix d'un contrat de mise à disposition d'un groupe électrogène en cas de besoin
- Pour le SESSAD Vallée de l'Odon, les travaux de réhabilitation de l'ancien siège à Louvigny
- Au SAFE, suite à l'acquisition d'une maison à Caen, le dossier de réaménagement, ainsi que le système détection incendie à l'Orangerie
- Au Foyer 3A, la détection incendie
- A l'EHPAD N-D de la Charité, le problème récurrent des canalisations
- Au Foyer de Vie, la présence de légionnelle sur le réseau ECS avec traitements réguliers par une entreprise habilitée et la mise en conformité de l'assainissement des eaux usées
- Concernant les locaux loués à Falaise pour y installer le SAMO, l'espace de rencontre le Jardin et le SESSAD Falaise (DITEP), les travaux de réfection avec quelques aménagements
- Le « décret tertiaire » imposant une réduction progressive des consommations énergétiques pour les bâtiments tertiaires de 1000 m² et plus et le choix d'un bureau d'étude pour réaliser un diagnostic énergétique sur cinq sites (DITEP, MAS, DME, EHPAD et Foyer de Vie).

▲ Commission Financière

Objectif : Préparer l'adoption par le Conseil d'administration des budgets prévisionnels et comptes administratifs.

Administrateurs : M. Longuet, M. Brochard, M. Riss, Mme Aumont, M. Caldairou, M. Frémont, M. Troussard

La Commission Financière s'est réunie quatre fois en 2023, deux demi-journées en avril pour l'étude des comptes administratifs 2022, une fois en juin pour les budgets des services de la Parentalité, et une journée en octobre pour l'étude des budgets prévisionnels 2024.

▲ Commission Sociale et Médico-Sociale

Objectif : Inscrite sur le « cœur de métier », les travaux de cette commission sont principalement dédiés aux projets d'établissements et services, aux évaluations internes et externes, aux CPOM... La commission est ouverte à tous les administrateurs.

En 2023, la Commission Sociale et Médico-Sociale, réunie à six reprises, a consacré ses travaux aux CPOM DDETS, au Foyer de Vie, à l'EHPAD, ainsi qu'au projet de service de la médiation familiale. Deux séances ont été consacrées au Foyer Martin L. King avec état des lieux, enjeux et perspectives. En décembre, l'IAESS a présenté un point d'étape de son plan de retour à l'équilibre.

▲ Commission RH

Objectif : Les travaux de cette commission sont axés sur toute thématique RH en fonction de l'actualité et des besoins - Commission ouverte à tous les administrateurs.

La Commission RH ne s'est pas réunie en 2023.

Le Conseil de Direction

Le Conseil de Direction, animé par le directeur général, est un lieu d'analyse, d'animation, de réflexion et de partage d'informations. Il a vocation à :

- Examiner tous points concernant la vie des établissements et services de l'AAJB
- Traiter de tous sujets soulevés par le Conseil d'administration.

Le Conseil de Direction a la faculté de s'autosaisir de thèmes pour lesquels il jugerait un examen collectif utile et nécessaire. Représentant l'ensemble des établissements et services, le Conseil de Direction articule la communication entre la Direction générale et les établissements. Il arrête des positions, décide et est habilité à émettre des avis, remarques, préconisations en vue d'éclairer les instances dirigeantes de l'Association.

Le Conseil de Direction s'est réuni dix fois en 2023.

Autres commissions et groupes de travail

▲ Comité éthique et bientraitance

Objectifs : - Créer une instance associative transversale aux ESSMS sur une mission particulière

- Diffuser une éthique de l'accompagnement, s'appuyant sur le cadre réglementaire en vigueur et les recommandations de bonnes pratiques existantes
- Permettre un positionnement associatif sur des sujets éthiques propres à nos secteurs d'activité favorisant une aide à la prise de décision
- Proposer une traduction en outils des travaux menés par le Comité, étayés par des références légales et réglementaires, avec la création d'un guide de recommandations *Ethique et Bientraitance* constitué de fiches à thème.

Composition : Cadres hiérarchiques représentant chacun des établissements, et animé conjointement par la responsable qualité.

Sur des thématiques définies en Comité, à partir des questionnements et suggestions des professionnels de terrain, le Comité a vocation à s'interroger sur les pratiques et à émettre des préconisations associatives.

Cinq réunions plénières se sont tenues en 2023. Les travaux démarrés en 2021 ont conduit à l'élaboration d'une fiche de préconisations des bonnes pratiques autour de *l'Alimentation*, mais également de la couverture du guide destiné à accueillir les différentes fiches à venir ; ces nouveaux outils ont reçu la validation du Conseil d'administration lors de la Commission Sociale et Médico-Sociale en octobre 2022. L'année 2023 a été consacrée à la thématique : *La place des familles*. Les travaux ont donné naissance à une nouvelle fiche s'insérant dans le guide *éthique et bientraitance*.

En outre, des réunions thématiques en sous-groupes, intégrant des professionnels de terrain et des représentants d'usagers, permettant de recueillir au plus près les besoins des usagers, se sont tenues afin d'alimenter la réflexion au cours des réunions plénières.

Le bilan de fin 2023 a conduit le Comité à proposer, avec l'accord de la gouvernance, une ouverture plus large de l'instance, permettant à tout professionnel de se joindre au groupe sur le temps d'un thème, désormais annuel. Les réunions plénières se tiennent alternativement dans chacun des établissements permettant aux professionnels de venir y découvrir les travaux sur le temps d'une séance. L'objectif consiste à répandre les réflexions autour de l'éthique et la bientraitance, considérant qu'il est primordial que chacun puisse s'approprier cette dimension qui doit se traduire dans les pratiques au quotidien. Dans le même esprit, ce bilan a conduit également à solliciter les professionnels afin de recueillir leurs propositions de thématiques et les associer à la démarche. Le guide est diffusé dans chaque établissement et consultable sans modération.

▲ Comité de rédaction AAJB Infos

Le Comité de rédaction AAJB Infos est une instance associative transversale sur une mission particulière : faire connaître, via différents outils de communication, les différents établissements au sein même de l'Association et susciter une image valorisante de l'AAJB, participer aux réflexions et travaux nécessaires à la construction du journal associatif et représenter chaque établissement.

Le comité de rédaction, composé d'une douzaine de personnes représentatives des divers établissements et services, fonctionne dans le cadre d'un règlement de fonctionnement dédié.

Le comité s'est réuni six fois au total sur 2022 puis sept fois en 2023 et a permis de produire les éditions suivantes : *L'innovation sociale* en janvier, *le virage domiciliaire* sous toutes ses facettes en décembre.

Le Comité de Gestion du Bois

Composé de représentants du Conseil départemental et de l'AAJB, le Comité de Gestion du Bois a pour mission le suivi du fonctionnement et la définition des orientations concernant la gestion du Bois des Amis de Jean Bosco, propriété de l'AAJB.

En 2023, le Comité s'est réuni une seule fois en octobre. Pour l'élaboration du futur Plan Simple de Gestion (PSG), un cabinet a été retenu, suite à l'élaboration d'un cahier des charges rédigé conjointement par l'AAJB et le Conseil départemental. Ce PSG, établi pour dix ans, intégrera les objectifs de préservation du patrimoine naturel, d'ouverture au public et d'insertion sociale. Pour la réalisation de ce nouveau PSG, le Conseil départemental participe financièrement à hauteur de 70 %.

Le Comité de gestion suit également les projets concernant la signalétique et l'installation d'une passerelle. L'exécution et le suivi du Plan Simple de Gestion, qui conditionnent la gestion du bois et l'ouverture au public, se sont poursuivis en 2023, avec le concours de l'atelier « Environnement Espaces Verts Forêt » du Pôle IAESS.

Mandats de représentation

Les **PRINCIPALES REPRESENTATIONS EXTERIEURES** assurées par les administrateurs, le directeur général, la directrice générale adjointe, les directeurs des établissements et services et autres cadres sont à ce jour :

AIRE : Benoit CESSELIN

AISCAL : J-Bernard MUSEY - Christophe BERTANI - Valérie VAUGEOIS

APSV : Marc LONGUET - Françoise AUMONT - Xavier TROUSSARD - Christophe BERTANI - Valérie VAUGEOIS

CDCA : Séverine LELOUP - Véronique COUSIN

CNAPE Délégation régionale : Sadia KHALOUA

COMITE de SUIVI de L'ACCUEIL REUSSI : S. KHALOUA

COMMUNAUTÉ 360 :

- *Comité Décisionnel* : Sandrine DO
- *Comités thématiques* : Anne-Paul BOUILLARD - Jocelyn OMNES - Séverine LELOUP - François ZIMMER

FAS :

Délégation régionale : Xavier TROUSSARD - Sandrine DO - Christophe BERTANI

FEHAP Délégation régionale : Marc LONGUET

FENAMEF : Frédéric AUDRA

GCS Soigner ensemble dans le Bessin : Jocelyn OMNES

INOLYA : Sylvie GANDON

Ass. les EHPAD du Bessin et Pré-Bocage : Véronique COUSIN

Ass. Le Médicosocial dans le Bessin et le Pré-Bocage : Jocelyn OMNES

MISSION LOCALE Caen la Mer : Christophe BERTANI

ORS CREAL Normandie : Marc LONGUET

Schéma Départemental de l'Autonomie - Comité de Suivi pour les EHPAD : Véronique COUSIN

SOLIHA Normandie : Michel BANNIER

URHAJ : Aurélien MARNIER

Outre leur participation aux commissions associatives ou autres groupes de travail, les administrateurs sont également membres des **CONSEILS de VIE SOCIALE**, soit à ce jour :

CHRS :

Marc LONGUET - Bernard MAITRE

Foyer d'Urgence 3 A :

Jean-Claude FREMONT - Xavier TROUSSARD

FJT Père Sanson :

Jean-Claude FREMONT - François LEBLANC - Marc LONGUET

Foyer Martin Luther King :

Michel BANNIER - Alain DORMOY - Marc LONGUET

SAFE :

Marc LONGUET - Bernard MAITRE

MAS L. de Guitaut :

Françoise AUMONT - Sylvie GANDON - Xavier TROUSSARD

EHPAD N-D Charité :

François FREYMUTH - Sylvie GANDON - Michel RISS

FOYER de VIE Val des Moulins :

Bernard LECORNU - Serge LOOCK - Jean-Bernard MUSEY

DME Pays de Bayeux :

Hervé BROCHARD - Jean-Pierre CALDAIROU - Michel RISS

DITEP Vallée de l'Odon :

Jean LEPETIT - Serge LOOCK

LE SIEGE SOCIAL

Parce que notre objectif prioritaire est de répondre efficacement aux besoins de nos concitoyens(nes) les plus vulnérables, l'équipe du Siège continue son action et vise à renforcer ses travaux pour des défis qui ne manquent pas : Soutenir la transformation de l'offre sociale et médico-sociale, accompagner les changements sociétaux et l'évolution du rapport au travail, traduire les changements engagés et s'approprier de nouveaux outils, développer la participation des usagers, multiplier nos efforts en matière de développement durable et poursuivre la démarche d'amélioration continue de la qualité à laquelle tous les professionnels de l'AAJB sont attachés.

Au cours de l'année, l'équipe du Siège s'est également penchée sur quelques dossiers spécifiques :

▲ Les CPOM(s)

Les objectifs visent prioritairement :

- L'adaptation de l'offre à l'évolution des besoins du territoire et des personnes accueillies, par le développement de réponses innovantes, la création de nouveaux dispositifs afin de garantir la qualité d'accompagnement des personnes
- La sécurisation des financements basée sur une recherche d'optimisation
- Une recherche de synergie via les différentes prestations offertes sur le périmètre du CPOM
- L'adaptation optimisée d'une gouvernance associative dans le respect des diverses réglementations.

Périmètre Insertion : Les travaux conduisant à l'élaboration d'un CPOM pour une partie du Pôle Urgence/Hébergement et Logement qui regroupe : le CHRS, le Foyer 3A, l'ALT ainsi que le service SeSAME ont conduit à sa signature fin décembre avec la DDETS, pour une période de cinq ans à compter de 2024.

Cette opportunité de CPOM a conduit l'AAJB à revisiter les différents dispositifs, à étudier et valider les orientations suivantes, déclinées en objectifs opérationnels :

- Restructurer l'offre d'hébergement d'urgence (« CHRisation »)
- Transformer l'offre CHRS : Implantation en milieu urbain et diversification des publics accueillis (isolés)
- Développer, évaluer l'offre Logement (ALT IML) : élargissement à de nouvelles communes
- Faire évoluer le dispositif SeSAME au regard des besoins et des dispositifs complémentaires : Evolution du public accueilli et des modalités d'accompagnement (SPIP, parcours complexes).

Une réflexion sur la réorganisation des locaux qui ne sont plus aux normes et ne répondent plus aux besoins, notamment le site de Gavrus et du Foyer d'Urgence, a conduit à l'élaboration d'un cahier des charges pour une étude de faisabilité auprès d'INOLYA en 2023. Les différentes démarches menées conjointement avec la DDETS et INOLYA sont très constructives.

Par ailleurs, il a été proposé de repenser l'hébergement du SIAO dont les locaux communs avec ceux du Foyer 3A posent également des difficultés, en raison notamment de leur vétusté et inadaptation, ce qui conduira à son déménagement dans de nouveaux locaux en 2024.

Périmètre Médico-social : La construction du CPOM, pour les établissements relevant du médico-social (DITEP et SESSAD Vallée de l'Odon, DME Pays de Bayeux, et MAS L. de Guitaut) tout au long de l'année avec une co-construction qualitative avec l'ARS, a conduit à sa signature en juin par le Directeur général de l'ARS et notre Président, pour une entrée en vigueur au 01/01/2023.

Cette opportunité a conduit l'AAJB à définir et affiner les prestations offertes par chacun des établissements dans le cadre d'un « dispositif » désormais labellisé pour le DITEP Vallée de l'Odon et le DME Pays de Bayeux ; à asseoir une palette de types d'accompagnement désormais tournée vers

une démarche inclusive pour tous, et en particulier renforcée pour la MAS L. de Guitaut. Le principe financier du CPOM permet véritablement d'optimiser le déploiement des prestations respectives et une cohérence de gestion facilitant le dialogue avec notamment l'ARS et les administrations concernées.

Le Foyer de Vie Val des Moulins a entamé des réflexions pour entrer dans une démarche CPOM distincte avec le Conseil départemental, qui marquera de profondes évolutions nécessitées par un fonctionnement dont la pérennité est interrogée au regard notamment des déficits accumulés, des normes architecturales à revoir, et de l'adaptation de l'offre.

Les travaux d'investigation se sont développés tout au long de 2022 et 2023, plusieurs scénarios et hypothèses ont été envisagés tenant compte du potentiel certain de ce site remarquable. Nous savons d'ores et déjà que ces transformations devront faire l'objet d'âpres négociations et de recherches de co-financements, le Conseil départemental ne disposant pas de financements fléchés pour une rénovation d'ampleur. Un dialogue et des échanges constructifs sont en cours avec le Conseil départemental.

L'EHPAD Notre-Dame de la Charité s'inscrit dans une démarche CPOM depuis octobre 2022 avec l'ARS et le Conseil départemental. Ce premier CPOM permettrait de sécuriser une adaptation du fonctionnement, actuellement à l'étude, qui vise le bien-être des résidents, tout en recherchant les moyens de résorber un déficit structurel important sur le volet hébergement, lequel mettrait en péril à terme la viabilité de l'établissement pourtant très bien repéré sur le territoire et reconnu pour la qualité de ses prestations par les autorités de tarification et de contrôle et de nombreux partenaires. Les événements que nous venons de vivre à l'AAJB n'ont pas permis d'avancer véritablement sur ce dossier. Les différentes hypothèses vont être reprises dans les prochains mois dans le cadre d'un dialogue constructif conjointement avec le Département et l'ARS.

Périmètre Protection de l'enfance : Une première génération de CPOM devra être impulsée dans les mois à venir afin de répondre aux différentes politiques budgétaires convergentes.

▲ Les Appels à Projets

L'Association a répondu à différents appels à projets en 2023. Certains sont centralisés au siège, d'autres sont instruits directement sur les établissements lorsqu'ils concernent des dispositifs spécifiques (Pôle logement notamment pour les dispositifs IML, CPH, EMAS...).

Les dossiers instruits collégalement ont été principalement axés sur la protection de l'enfance et concernaient notamment des lots de places en PEAD (Caen et Bayeux) et la création d'un établissement (MECS et PEAD) sur les territoires de Falaise et Vire. Les établissements SAFE et Foyer Martin Luther King ont candidaté pour les lots de PEAD. Au final, les arrêtés nous confiant les lots 1 et 2 de l'appel à projets PEAD ont été signés du Président du Département en avril 2023. Il s'agit des lots de 24 places sur Bayeux et de 30 places sur Caen avec une affectation sur le SAFE.

Ce choix du département nous a conduits à repenser le fonctionnement du SAFE et du FMLK. Pour ces deux établissements, il s'agit d'une opportunité pour faire évoluer et diversifier les modes d'accompagnement. Pour le SAFE, l'impact budgétaire généré sur l'internat a été compensé par l'organisation mise en place. Au FMLK, la perte du PEAD impacte l'ensemble de l'établissement et nécessite une réorganisation complète des différents services afin de retrouver une situation équilibrée tant d'un point de vue économique que dans la qualité et la diversité de l'accompagnement des jeunes.

▲ La réforme de l'évaluation HAS

La Haute Autorité de Santé (HAS) a déployé un nouveau dispositif d'évaluation unique dans une démarche d'amélioration continue de la qualité afin de proposer le meilleur accompagnement possible des personnes accueillies dans leur parcours de vie. Ce dispositif unique offre un cadre commun d'analyse et d'évaluation en tenant compte des spécificités et diversités du secteur social et médico-social via l'appropriation de quatre référentiels, déclinés respectivement par secteur d'activité.

En ce sens, la HAS a sollicité les ARS, le réseau des CREAI (ANCREAI) et les Structures Régionales d'Appui (FORAP), acteurs de l'accompagnement des structures et des services dans leurs démarches d'évaluation de la qualité. Les enjeux pour les ESSMS sont :

- Réaliser une auto-évaluation
- Déployer une démarche qualité
- Se préparer à l'évaluation unique quinquennale menée par un évaluateur certifié COFRAC (Comité Français d'Accréditation) en vue du renouvellement des autorisations de fonctionnement.

Aussi, l'Association s'est-elle dotée d'un outil commun élaboré par l'AN-CREAI et décliné suivant quatre référentiels correspondant à nos secteurs d'activité. Le paramétrage de ce logiciel baptisé ARSENE prend en compte les recommandations de la HAS en la matière et nous garantit ainsi une application de qualité. Une redevance payée au CREAI pour l'utilisation du logiciel ARSENE permet ainsi aux établissements de piloter avec sécurité leur auto-évaluation, mais aussi de mettre en œuvre de façon structurée un plan d'amélioration continue de la qualité des prestations, et ce au regard des indicateurs mis en exergue.

Cette démarche pro-active permet in fine de se préparer à l'évaluation unique qui interviendra :

- Le 01/01/2025 pour les établissements relevant du handicap enfants et adultes
- Le 01/01/2026 pour les établissements relevant de la protection de l'enfance
- Le 30/06/2027 pour l'EHPAD.

▲ Le service civique, une mission pour chacun au service de tous

Créé depuis 2010, le service civique a pour objectif de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, de s'engager en faveur de l'intérêt général dans dix domaines d'actions, notamment la solidarité et l'éducation pour tous.

Consciente de ces enjeux, l'AAJB est porteuse d'un agrément de seize missions depuis 2018, renouvelé en décembre 2021, pour une période de 3 ans. Notre Association, à travers les missions proposées dans différents établissements, s'engage au sein de ce dispositif en faveur d'un projet collectif.

Confrontée parfois à certaines difficultés à recruter des volontaires, en 2023, l'AAJB a cependant signé 5 nouveaux contrats ; 9 contrats ont pris fin au cours de l'année.

▲ Le Système d'Information de l'AAJB

La refonte du système d'information a abouti à la sécurisation de notre infrastructure IT, incluant la messagerie électronique, le stockage et l'accès aux fichiers, l'antivirus et les sauvegardes. Nous avons également entamé la migration des établissements vers la VoIP en anticipation de la fin du réseau cuivre.

Parallèlement, nous avons continué d'accompagner les établissements dans leur gestion quotidienne, couvrant la gestion et la maintenance du matériel, le pilotage des projets, ainsi que la mutualisation des contrats de téléphonie mobile et fixe, tout en garantissant la sécurité de notre système d'information.

▲ Le dossier unique informatisé de l'utilisateur, un projet transversal pour 8 établissements

Démarré en 2020 sur deux établissements pilotes, le déploiement du logiciel Ogirys s'est poursuivi en 2021 pour quatre autres établissements, puis en 2022 pour les deux derniers.

A ce jour, cet outil enregistre plus de 670 dossiers de personnes accompagnées, et est utilisé par plus de 520 professionnels dans leur quotidien.

La mise en place de ce logiciel dédié bouscule les pratiques de tous les professionnels, qu'ils soient du secteur administratif, éducatif ou relevant du soin, et nécessite une mobilisation importante.

L'appropriation des différentes fonctionnalités a été progressive et commence à entrer dans les habitudes. Le déploiement s'opère sur chaque établissement en tenant compte de ses propres contraintes et à vitesse différenciée. Des outils de mutualisation des pratiques, de mise en place d'actions correctives ont pu se mettre en place et apportent du confort aux utilisateurs.

La motivation de chacun dans le souci d'une amélioration continue de l'accompagnement de l'utilisateur et la nécessité de répondre désormais aux normes de gestion des données (RGPD, mon « espace santé ») permettront une meilleure fluidité dans la gestion des parcours des personnes accompagnées. Il est à noter une réelle implication de tous, persuadés de la pertinence de ce nouvel outil devenu désormais incontournable.

Par ailleurs, des réflexions conjointes continuent d'être menées avec l'ACSEA pour tendre vers une optimisation concertée du logiciel, particulièrement sur le périmètre protection de l'enfance, en lien avec l'éditeur.

▲ Les Ressources Humaines

En 2023, le travail d'harmonisation des pratiques de paie s'est poursuivi avec les GAP (Gestionnaires Administratifs du Personnel) : réunions mensuelles d'informations et de formation par le service RH du siège.

Le service RH a été renforcé par le recrutement d'un alternant en Master 2 RH.

Des formations EXCEL ont été organisées pour les services RH et financier, ainsi que des formations EIG sur le paramétrage de la paie.

L'année 2023 a notamment été consacrée aux dossiers suivants :

- Concernant la déclinaison du nouvel Accord Temps de Travail signé fin 2022 :
 - Formation de l'ensemble des managers à l'application de cet accord
 - Création d'outils de suivi des temps pour les salariés annualisés et en forfait jours
 - Formation des secrétaires et des responsables aux outils de suivi
- En matière de Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels :
 - Réunions d'information/formation avec les secrétaires et directeurs pour le Plan de Développement des Compétences 2024 en vue d'une optimisation de ces plans et l'obtention de fonds supplémentaires de l'OPCO Santé.
- En matière de Prévention et Santé au Travail :
 - Finalisation de la démarche TMS (Troubles Musculosquelettiques) PRO avec la CARSAT pour l'EHPAD et la MAS
 - Mise en place d'un nouvel outil pour la gestion des DUERP (G2P) avec formation des directeurs

- Formation à la « Prévention des Risques Professionnels » pour le conseil de direction
 - Sensibilisation à la prévention des risques professionnels pour les Instances Représentatives du Personnel (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail et Représentants de Proximité)
 - Sensibilisation des secrétaires aux déclarations d'accident de travail
 - Nomination et formation d'un référent handicap
 - Nomination et formation de deux référentes contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
- En matière de Gestion administrative du Personnel :
 - Procédure de licenciement collectif économique des salariés de l'IAESS avec procédure de reclassement
 - Fermeture du dispositif de Territoires Partagés avec procédure de reclassement
- En matière de Rémunération/Paie :
 - Intégration en paie des salariés du FJT Père Sanson
 - Dématérialisation des contrats de travail sur EIG avec formation des secrétaires
- Relations sociales/Elections professionnelles :
 - Organisation des élections professionnelles en avril et formation en interne des membres des bureaux de vote
 - Mise en place de la nouvelle délégation du CSE, de ses Commissions et des Représentants de Proximité en lien avec le nouvel accord CSE
 - Mise en place des entretiens de début de mandat

L'ACTIVITE de l'ASSOCIATION

en direction des publics accueillis ou accompagnés

Nos Etablissements et Services	Publics accueillis ou accompagnés en 2023
PROTECTION de l'ENFANCE	
Foyer Martin Luther King	247
SAFE	167
SAMO	79
MEDIATION et PARENTALITE	
Espace de Rencontre Le Lotus	546
Espace de Rencontre Le Jardin	37
Service de Médiation Familiale	977
Service Recueil de la Parole de l'Enfant	816
HEBERGEMENT/LOGEMENT SOCIAL et d'URGENCE	
FJT Père Sanson	202
CHRS (Insertion et Urgence)	148
ALT	75
Foyer 3A	62
Service Logement et SESAME	425
SIAO 14	6 168
ASILE	
CADA	242
HUDA	133
CPH	58
INSERTION PROFESSIONNELLE	
IAESS	41
Territoires Partagés	184
HANDICAP	
DME Le Prieuré	167
DITEP Vallée de l'Odon	164
MAS Louise de Guitaut	42
Foyer de Vie Val des Moulins	38
PERSONNES AGEES	
EHPAD N-D de la Charité	115
TOTAL	11 133

En 2023, 11 133 hommes, femmes et enfants ont été accueillis ou accompagnés par nos établissements et services en 2023.

En augmentation par rapport à 2022, ce chiffre particulièrement important résulte de l'activité très spécifique du SIAO ainsi que des services « Médiation et Parentalité ». Au SIAO, le nombre de nuitées hôtelières, financées par l'Etat, est passé à 140 210 contre 134 373 en 2022.

Dans les autres établissements et services, le nombre d'usagers présente des variations avec l'évolution des prises en charge, et également l'arrivée de nouveaux résidents à l'EHPAD, à la MAS et au Foyer de Vie.

En 2023, l'activité est également impactée par la création de places au SAFE (PEAD) et au Pôle Asile (CPH), par l'obtention de nouvelles mesures d'IML au Service Logement, et par l'ouverture d'une UEEA (DME) et de deux EMAS (DME et DITEP).

Enfin, le Pôle IAESS a fermé plusieurs ateliers. Territoires Partagés, projet expérimental mené sur 3 ans, a cessé son activité à l'automne.

Protection de l'Enfance

Foyer Martin Luther King (FMLK)

Le Conseil départemental avait attribué au FMLK, en début d'année, 30 places de PEAD suite à l'appel à projets, décision que le Département a ensuite annulée avançant un nouveau choix de gestion et la réinternalisation des places. Aussi, l'établissement a-t-il été amené à baisser progressivement les effectifs pour une fermeture du service fin septembre avec une réaffectation à l'interne des éducateurs. Cette décision brutale n'a pas été sans conséquence, le chef de service a démissionné et les professionnels ont eu un sentiment de non-prise en compte du travail réalisé et de l'expérience acquise sur ce mode d'accompagnement. L'impact budgétaire est considérable.

Le déploiement du dossier unique de l'usager s'est poursuivi. Des solutions techniques ont pu être mises en place pour pallier les difficultés liées à un réseau de mauvaise qualité. Plusieurs autres dossiers accroissent les besoins informatiques tels que le DUERP réalisé à partir d'une plateforme dédiée, l'organisation du temps de travail avec un nouvel outil de suivi, ou encore l'auto-évaluation mise en place avec le CREA en conformité avec la réforme de l'évaluation.

A l'**INTERNAT**, le travail amorcé en 2022 sur la violence dans les groupes s'est poursuivi ; les professionnels ont bénéficié de formations sur la gestion des conflits et la sanction.

Le groupe Escalé a été réaménagé pour passer à la mixité en septembre (accueil de filles).

De janvier à mai, un dispositif d'accompagnement a été mis en place pour un jeune à la Roseraie à St André s/Orne.

Une autre situation a requis l'utilisation du studio du SEMO.

Globalement, nous constatons une augmentation de jeunes bénéficiant d'une notification au titre du handicap. Situation problématique à l'approche de la majorité

rendant compliqué l'accès à l'autonomie avec peu de perspectives dans les orientations.

Le PEAD a régulièrement organisé des activités, afin d'accompagner les jeunes et leurs familles jusqu'à la fermeture du service.

Sur le plan RH, 2023 demeure une année compliquée avec le recours à de nombreux CDD pour pallier les absences, et le faible nombre de candidatures de professionnels diplômés entraînant une charge de travail importante. Plusieurs éducateurs nous ont quittés pour bénéficier de postes dans le cadre des projets PEAD dans d'autres structures.

La MECS : Les équipes fonctionnent aussi avec nombre de professionnels en CDD. La DEF a donné son accord pour une ouverture les week-ends et vacances, répondant ainsi aux besoins des jeunes dont la situation ne permet pas le retour en famille.

L'équipe de la MECS d'Ifs a été renouvelée pour moitié. Les jeunes participent aux activités offertes par la ville d'Ifs et les associations de loisirs. Deux séjours ont été organisés, l'un à Center Parc, l'autre en Italie, largement plébiscités par les jeunes.

La proportion de jeunes atteignant la majorité sans avoir la possibilité d'accéder à la semi-autonomie, augmente d'année en année.

Enfin, jeunes et professionnels ont activement participé aux trois groupes d'expression des usagers.

Au **SASEP**, nous avons poursuivi le travail avec les partenaires et prescripteurs, notamment des rencontres avec les circonscriptions d'action sociale et une journée « portes ouvertes ».

Le service a eu des difficultés à faire entrer des jeunes en raison des délais de contractualisation de la DEF, certaines structures choisissant d'orienter vers des services pouvant accueillir plus rapidement.

Dans la continuité du projet d'établissement, le projet de service est révisé. Un partenariat avec l'unité éducative d'activités de jour (PJJ) se met en place, ainsi qu'une action de médiation animale avec un prestataire extérieur.

En 2023, les inscriptions des jeunes au CNED (Centre National d'Enseignement à Distance) ont été refusées par l'Inspection Académique (loi sur l'enseignement en famille). Nous espérons que les récentes déclarations du gouvernement sur l'éducation permettront de faire évoluer ce dossier.

Au **SEMO**, un contrôle réglementaire diligenté par la Direction Générale Adjointe de la Solidarité a fait apparaître un écart entre l'activité réelle (72 jeunes) et l'activité autorisée (63 jeunes). La pertinence du service et le respect de la réglementation ont été soulignés.

Le service a été marqué par un long arrêt du chef de service et le passage à temps partiel de professionnels. Un médecin psychiatre a été

recruté et deux éducatrices du PEAD ont intégré le service.

Le SEMO accueille de plus en plus de jeunes relevant de l'assistance éducative et ayant une reconnaissance MDPH. Une augmentation également de jeunes concernés par des hospitalisations en psychiatrie requérant un renforcement du partenariat avec les ESSMS et les services de psychiatrie. Dans ce contexte, le recrutement d'un médecin psychiatre est d'autant plus important.

La maison SEMO, située près du boulevard Rethel à Caen, est concernée par le réaménagement du quartier. La proposition d'un nouveau logement par INOLYA a été acceptée, le déménagement aura lieu en 2024.

Parmi les activités proposées tout au long de l'année, on peut souligner : Journée à Paris, séjour d'été pour 7 jeunes, rencontre et concert avec les artistes Big Flo et Oli, journée des familles, participation au *Foundation Day* organisé par Décathlon...

Service d'Accompagnement

de la Famille et de l'Enfant (SAFE)

A la **MECS**, un changement important a été opéré en restaurant la présence de titulaires les week-ends et vacances scolaires. En effet, de plus en plus d'enfants ne peuvent retourner en famille, leurs parents ne bénéficiant pas ou peu de droits de visite et d'hébergement. Cette organisation, mise en place dès janvier sur les deux groupes, a été possible en intégrant un nouveau poste au sein de l'équipe. Tous, enfants comme professionnels, en constatent le bénéfice, cela sécurise les jeunes et leur accompagnement gagne en cohérence.

A l'Orangerie, 12 jeunes ont été accueillis en 2023 contre 9 en 2022, l'effectif sur les groupes passant de 8 à 10 enfants, suite notamment à la fin de l'expérimentation PEAD et à l'ouverture des places PEAD de Caen et Bayeux. Il y a eu peu de mouvements en raison de situations familiales complexes.

Un jeune du Placement Familial a été accueilli sur le mois de septembre, dans l'attente d'une

nouvelle solution. Comme en 2022, un jeune a bénéficié d'un relais chez une assistante familiale du SAFE.

Pour le groupe de Caen, l'année fut ponctuée de temps de travail dédiés à la réflexion et à l'élaboration de plans concernant les futurs locaux. L'activité a été relativement stable sur l'année.

Si en 2022 le rapport d'activité soulignait la complexité des accompagnements liés à des profils divers, l'accueil d'enfants aux situations délicates et bénéficiant d'une reconnaissance MDPH confirme cette tendance et interroge les pratiques professionnelles.

L'équipe renouvelée apprend à travailler ensemble, encadrée par un nouveau chef de service arrivé en cours d'année.

Le Service de Suite a accompagné 9 jeunes en 2023. Avec l'extension du service PEAD à Bayeux, le service ne peut plus disposer du

pavillon comme colocation pour les jeunes. Un des projets est donc de disposer d'un nouvel espace de colocation à Caen.

L'accompagnement anticipé de certains jeunes du Placement Familial avant leur majorité reste d'actualité ; il se décide en fonction des projets et des besoins des jeunes s'approchant de la majorité.

Le PEAD : Comme déjà mentionné, l'année a été marquée par un appel à projets, pour lequel l'équipe cadre et les professionnels éducatifs se sont engagés. Le service a continué son activité classique, opérant des mesures de PEAD au bénéfice d'enfants âgés de 0 à 6 ans, pour un volume de 10 places de janvier à fin juin.

Nous avons été informés en mai, de l'obtention des lots sur lesquels le SAFE s'était positionné, soit 30 mesures sur le bassin caennais et 24 mesures à Bayeux.

Les locaux du service de Caen sont restés les mêmes (algécos). A Bayeux, nous avons réorganisé l'utilisation du pavillon pour permettre l'ouverture rapide du PEAD.

Début juillet, l'autorisation d'ouverture a été délivrée. S'en est suivi, au début de l'été, l'organisation des admissions pour une montée en charge progressive, en limitant le plus possible le déficit d'activité.

L'augmentation des deux services, passant de 10 à 54 places en période estivale fut complexe à mener. L'anticipation des recrutements, la mobilisation de chacun, l'organisation des admissions ont permis d'atteindre rapidement les objectifs d'une pleine activité. Le service du

PEAD de Caen a atteint son quota de mesures fin août, le service de Bayeux en octobre.

Le Service de Placement Familial : Les politiques sociales évoluent en permanence afin de répondre aux besoins des enfants et en prenant en compte le droit des parents. Les lois de ces dernières années sont venues réajuster à juste titre la place de chacun.

Si la loi Taquet précise les mesures de prise en charge notamment des jeunes majeurs, elle confirme la professionnalisation des Assistants Familiaux, avec en 2023, une rémunération qui évolue favorablement, et une garantie de salaire pour ne plus les inscrire dans une certaine précarité en lien avec les fluctuations des accueils. Elle permet également le droit au répit en accordant des week-ends relais pour les enfants confiés, libérant ainsi les assistants familiaux sur des temps de week-end repos.

Si on peut se satisfaire de ces évolutions qui sont une reconnaissance de ce métier, ce n'est pas sans incidence sur les budgets alloués, qui se voient largement dépassés et sont donc déficitaires. Les demandes des assistants familiaux pour ces temps de repos sont aléatoires, ne permettant pas de les anticiper.

Le contrôle du Placement Familial exercé en octobre a mis en évidence quelques axes d'amélioration, ce problème budgétaire est apparu comme un point névralgique que le Conseil départemental a su prendre en compte avec les accordés budgétaires de fin 2023.

SAMO

L'équipe pluridisciplinaire du SAMO s'est engagée activement dans le déploiement du dossier unique de l'utilisateur informatisé (OGRIS) avec pour objectif de réussir cette transition numérique.

C'est une avancée significative dans la modernisation des pratiques professionnelles.

2023 a été aussi marquée par le déploiement du logiciel ARSENE pour l'auto-évaluation du

service avec une échéance en 2025, avec le CREA qui accompagne cette démarche.

En 2023, nous faisons les mêmes constats avec une augmentation des parents séparés avec un conflit parental parfois massif.

Les décisions des magistrats, notamment en cas de placements, ne sont pas toujours mises en œuvre avant l'échéance de la mesure en lien

avec des listes d'attente importantes dans les établissements.

Le secteur rural de Falaise est insuffisamment doté en moyens de transport et d'accès aux

soins. Les professionnels, en s'adaptant aux réalités du territoire, tentent d'apporter des réponses aux familles qui sont parfois vaines, faute de ressources.

Services de Médiation et Parentalité

Espaces de Rencontre

Le Lotus

En 2023, le Lotus a accompagné 157 familles. 232 enfants ont pu voir leur parent avec lequel ils ne vivent pas au quotidien et 314 parents ont été soutenus dans la recherche d'une coparentalité.

Nous maintenons l'accent sur le soutien à la parentalité, le contrat d'engagement mis en place en 2022 en est un levier. La médiation familiale est évoquée chaque fois que la situation des familles le permet, et le service reste présent avec un soutien téléphonique accru.

Les motifs de mise en place des droits de visite en espace de rencontre sont multiples et notre liste d'attente reste importante. Aussi avons-nous alerté les Juges aux Affaires Familiales (JAF) qui ont réduit les orientations vers le Lotus avec comme conséquence un accueil essentiellement tourné vers les familles les plus en difficultés et une augmentation des situations dites complexes.

Ces familles requièrent un accompagnement spécifique, la mesure limitée à six mois étant souvent prolongée.

Pour certaines situations, il est proposé aux parents, à l'issue de la mesure judiciaire, de maintenir les droits de visite au Lotus dans l'attente d'un nouveau jugement si ces derniers s'accordent sur une évolution des modalités. Ainsi, 25 familles se sont engagées en mesures conventionnelles et 11 familles se

sont accordées pour poursuivre les rencontres sans passer par le Lotus. Cela ne s'applique pas aux familles pour lesquelles a été délivrée une ordonnance de protection, soit 23 reçues sur l'année.

Nous ne pouvons toujours pas répondre aux délais d'attente de manière satisfaisante. La possibilité de systématiser les entretiens intermédiaires reste une piste d'amélioration.

L'ouverture de nouveaux créneaux de visites est également envisagée. Mais le manque de moyens reste un frein. Si la CAF du Calvados assure bien un financement à hauteur de 60 %, le reste du budget reste fragile.

En 2023, nous avons rencontré les JAF du tribunal judiciaire de Caen pour échanger sur les difficultés rencontrées lors de mise en place des mesures et sur les limites de notre intervention.

Le Jardin

L'Espace de Rencontre Le Jardin continue à développer son activité à Falaise.

Les délais d'attente sont satisfaisants. Nous ne parvenons pas à faire venir des familles de Caen pour désengorger Le Lotus. L'accessibilité reste difficile, beaucoup de familles ne pouvant effectuer les trajets.

Service de Médiation Familiale

Le projet de service a été finalisé et validé par l'Association. La priorité est que toute personne souhaitant bénéficier d'un entretien d'information sur la médiation familiale soit reçue. Un courrier est ensuite transmis à l'autre personne concernée l'invitant à prendre contact avec le service. Dans le cadre des mesures judiciaires, nous recevons chaque personne qui le demande.

Les médiatrices ont à cœur de pouvoir à nouveau consacrer du temps à la promotion de la médiation familiale. A l'occasion de la semaine de la médiation en octobre, le service

a organisé un évènement en direction des professionnels et a reçu 24 personnes.

Le service est adhérent à la FENAMEF et à l'APMF.

Une rencontre avec les Juges aux Affaires Familiales a permis d'échanger sur le service.

Les « doubles convocations » ont été maintenues en 2023 et devraient être étendues à la Cour d'Appel de Caen. Le service réserve chaque semaine cinq créneaux pour les entretiens d'information sur la médiation répartis sur l'ensemble des médiatrices.

Service Recueil de la Parole de l'Enfant

En 2023, le service a traité 273 ordonnances, soit 29 de plus qu'en 2022. 363 auditions de mineurs ont été programmées pour 354 réalisées, soit 16 auditions de plus qu'en 2022.

292 entretiens d'information sur la médiation familiale ont été menés auprès des parents, dont 175 en présence des deux parents, à l'issue desquels 26 processus de médiation ont été engagés.

Comme en 2022, l'équipe a bénéficié de séances d'analyse de la pratique. Les professionnels ont suivi la formation « Audition de mineur » en février à Toulouse.

Le projet de service, retravaillé et actualisé, est en cours de finalisation. La rencontre avec les Juges aux Affaires Familiales a permis de vérifier leurs attendus et confirmer nos procédures.

Une difficulté persiste quant à l'organisation des auditions en présence des avocats, le service n'étant pas toujours informé de leur présence lorsqu'il n'y a pas d'avocat désigné.

Une rencontre devrait avoir lieu en 2024 avec la Bâtonnière du Barreau de Caen pour en échanger.

Hébergement Logement social et d'Urgence

CHRS

Le CHRS s'inscrit dans un fonctionnement inter-services au sein de l'Association et sur le territoire et également dans une dynamique de réseau afin de préserver et valoriser la notion de parcours des personnes. Il accueille des couples, avec ou sans enfant(s) dont les difficultés croisées freinent leur insertion sociale et professionnelle mais aussi leur parentalité. Il peut également accueillir des familles monoparentales en fonction des besoins.

Au CHRS urgence, l'année est marquée par le départ de 13 personnes et l'arrivée de 8 nouveaux hébergés, soit le renouvellement complet des familles après deux années sans réels mouvements.

Le CHRS a été impacté par la fermeture de deux ateliers de l'IAESS présents sur le site de Gavrus. L'atelier Restauration, qui fournissait les repas aux résidents du CHRS sur le premier mois d'accueil, a été fermé en mars, amenant l'établissement à reconsidérer les conditions du premier mois d'accueil pour les familles

arrivantes et les temps de repas partagés avec l'équipe éducative.

Puis avec la fermeture de l'atelier Mobilité, l'établissement, situé à environ 15 kms de Caen, a dû revoir la question des transports des personnes hébergées.

En 2023, le CHRS demeure un outil complet pour l'accompagnement social des familles. Les visites et entretiens individuels à domicile, les activités collectives associées à des rencontres sur la structure, permettent d'adapter les

modalités d'intervention aux missions liées à l'hébergement et au futur accès au logement. Les efforts se sont poursuivis sur la diminution de la durée moyenne des séjours et l'activation des leviers vers le logement.

Le CPOM Hébergement-Logement a été signé, actant le début d'une transformation de l'accompagnement en n'ayant qu'une structure CHRS sans distinction de l'urgence et de l'insertion. Cette transformation de l'offre débutera en 2024 et se poursuivra sur quatre années.

Service ALT

La mission du Service ALT est d'accompagner les ménages sortant des établissements d'hébergement et d'insertion en assurant leur prise en charge en hébergement, dans des logements individuels pouvant répondre aux critères de l'ALT, et en exerçant une mesure d'accompagnement social.

En 2023, le Service a consolidé son travail sur l'accueil et l'accompagnement tout public, personnes isolées et familles, tout en portant son attention sur l'admission de personnes proches du relogement.

Il a poursuivi le recentrage de ses missions afin de respecter la durée d'hébergement d'un an maximum. Un travail de partenariat a été mené, tant avec les autorités de tutelle, qu'avec les partenaires en lien avec le logement. Enfin, le service a préservé la qualité des accompagnements proposés, par le maintien des personnes dans leur logement en cas d'orientation du CHRS vers l'ALT.

2023 conforte, à nouveau, la nécessité d'un accompagnement social de proximité capable de s'adapter aux besoins des ménages. Les visites à domicile, les différents supports d'intervention et le travail en partenariat permettent de répondre aux missions liées à l'hébergement et au futur accès au logement.

Le contexte national du logement, sous tension, vient impacter à notre échelle le relogement des ménages accompagnés et vient bousculer notre capacité à respecter les délais impartis d'une année. Nous craignons que cette difficulté ne se pérennise en 2024 et restons attentifs quant aux ménages accueillis en ALT. Ces derniers doivent obligatoirement avoir un statut administratif pérenne (de droit commun ou être bénéficiaires de la protection internationale) et lors de la préadmission, leur situation sociale est obligatoirement évaluée car elle doit permettre un relogement en 12 mois et limiter le risque locatif.

Depuis l'ouverture des travaux du CPOM Hébergement/Logement de 2020, le dispositif ALT amène l'ensemble des acteurs à s'interroger sur la suite à donner, tant les missions sont cohérentes avec les politiques liées au logement, mais les financements insuffisants. Ces interrogations restent à évaluer dans le cadre du CPOM contractualisé au 01/01/2024. Ce travail permettra au Service ALT de se questionner et de se réinventer. L'accompagnement proposé devra être diversifié et adapté à la situation de chacun, donc variable dans sa durée, son intensité et ses modalités d'accompagnement.

Foyer 3 A

Le Foyer 3A assure l'accueil et l'hébergement de 58 personnes sans abri, notamment des couples et des femmes seules, avec ou sans

enfants en situation d'exclusion sociale. L'accueil y est inconditionnel et se fait à partir des orientations du SIAO.

L'année 2023 a vu, une fois de plus, peu de mouvement au sein du Foyer. Le nombre de personnes accueillies est en baisse. Les situations administratives n'ont que très peu évolué, les figeant dans une longue attente. La reprise des rotations sur les places 115 a eu peu d'incidence sur les mouvements, puisque les familles orientées s'inscrivent dans une démarche d'insertion.

La fin d'année a vu plusieurs personnes régularisées, laissant présager de nouveaux mouvements pour l'année à venir, en fonction des ressources financières que les familles obtiendront. Les femmes sont toujours majoritaires, et forment la totalité des foyers monoparentaux.

Au niveau RH, l'arrivée d'un mi-temps supplémentaire a permis de dynamiser l'équipe et les ateliers occupationnels ont pu reprendre de manière active ; un nouveau partenariat avec les acteurs du quartier se dessine.

Malgré un travail efficient avec les partenaires et les outils mis à disposition des équipes, il est resté toujours aussi difficile en 2023 une orientation vers des structures d'insertion, des logements autonomes ou accompagnés. La situation des résidents sans droit ni titre ne permet pas ces orientations et affecte le taux de rotation des logements.

La vétusté du bâtiment du Foyer ne s'est pas améliorée, mais la signature du CPOM en fin d'année acte des perspectives positives de changements. Le travail engagé avec les équipes permettra de mettre en œuvre dans les meilleures conditions ces transformations.

L'année 2024 devra entériner le départ du site du Foyer 3A et l'accompagnement des familles actuellement accueillies dans les meilleures conditions. Le travail de partenariat entre le Foyer et les services de la DDETS permettra de conclure ce travail commun riche de plus de 30 ans.

SIAO

2023 a été encore une année de forte activité pour le SIAO.

En conformité avec l'instruction de mars 2022, la direction du SIAO, en collaboration avec la DDETS, est associée à la création du comité de pilotage stratégique du SIAO départemental visant à construire un projet partagé en interne et en externe autour du Service public de la rue au logement.

En 2023, un poste de directeur à temps complet a été accordé par la DDETS, poste qui n'était jusqu'alors qu'à 0.40 ETP ; le poste de chargé d'évaluation a été pérennisé et l'équipe a bénéficié d'un renfort pour 5 mois.

Concernant les locaux, le déménagement est prévu en 2024, suite à l'obtention d'un budget pour 3 ans.

Service Logement et SeSAME

Le Service Logement et SeSAME assurent des dispositifs d'intermédiation locative adaptée. Par le biais de l'application si.siao, les deux services reçoivent les orientations des demandeurs d'intermédiation locative après étude par le SIAO.

En 2023, les deux services sont intervenus auprès de 153 ménages, soit un total de 425 personnes. Leur intervention sociale est intervenue dans 152 logements, soit une augmentation de presque 19 % par rapport à l'année précédente. 97 % de ces logements

sont situés sur les communes de Caen La Mer. INOLYA et Caen La Mer Habitat en sont les principaux bailleurs.

Pour SeSAME, malgré cinq candidatures en attente, on note une baisse d'activité, faute de pouvoir disposer de logements de petite typologie à bas coût sur l'agglomération caennaise.

En 2023, le Service Logement a été retenu pour deux nouveaux appels à projets portant sur le relogement en Intermédiation Locative de publics prioritaires. Leur mise en place a permis

l'embauche d'un quatrième poste d'intervenant social.

Comme annoncé, l'AAJB a signé avec l'Etat le CPOM Hébergement Logement, qui inclut SeSAME, engageant des transformations structurelles pour les cinq ans à venir et

rapprochant en interne le Pôle Logement des structures d'hébergement d'insertion.

Par ailleurs, 2023 a été également une année de contribution aux travaux du futur PDALHPD du Calvados (2024/2028).

FJT Père Sanson

En 2023, le FJT Père Sanson a poursuivi sa dynamique pour redevenir un acteur connu et reconnu sur les territoires et auprès des acteurs qui maillent celui-ci. Ainsi le FJT essaye de participer à l'ensemble des commissions de travail du territoire (groupe emploi quartier Nord-Est, diverses manifestations...).

Au-delà du réseau qui a été recréé en dehors des résidences, le travail de partenariat avec les établissements s'est maintenu sur la dynamique de 2022 : Renouvellement des

conventions, accueil d'une action mission locale Cité éducative... Dans le cadre du réseau Habitat Jeune de Normandie, le FJT Père Sanson participe activement aux différents projets menés par l'URHAJ Normandie.

Le travail autour de différents supports de communication est une réflexion permanente afin d'atteindre un public plus important et plus varié dans sa composition sociale.

Pôle ASILE (CADA, HUDA et CPH)

Le Pôle Asile s'est de nouveau agrandi au cours de l'année en accueillant davantage de public, par l'extension de son CPH augmentant sa capacité de 15 places, soit un total de 35 places effectives au cours de l'été 2023, réparties dans 12 logements et toutes ouvertes sur la commune de Vire. Quant au CADA, celui-ci dispose de 143 places réparties dans 40 logements et l'HUDA de 63 places réparties dans 14 logements (dont une structure collective).

En 2023, le Pôle Asile a accompagné 433 personnes avec un effectif total qui est passé à 18 salariés.

Une nouvelle intervenante sociale a été recrutée, ainsi qu'un agent de maintenance basé sur le secteur de Vire. Une personne en Service Civique est intervenue sur l'année 2023 sur le site de Vire.

Le Pôle Asile rayonne sur le territoire du Calvados et est en constante évolution, en captant des logements sur trois secteurs principaux, à savoir Caen et agglomération, Vire et Falaise. La plupart de ces logements sont gérés par des bailleurs sociaux, quelques appartements appartiennent à des bailleurs privés.

La région de Vire présente deux inconvénients majeurs, notables en 2023 : En matière de santé, le désert médical persiste, ce qui entraîne des trajets vers Villers Bocage, St-Lô ou Flers ; en matière de transport, la zone est peu desservie et le coût pour se rendre à Caen est élevé pour un public ayant peu de ressources.

Le secteur de Falaise est également concerné par ces deux problématiques, d'autant que concernant le volet médical, la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) de Falaise n'a plus de médecin.

Insertion professionnelle

Pôle IAESS.....

Le service des Ateliers Formation connaissant depuis plusieurs années un déficit croissant, il a été contraint pour des raisons financières de repenser son modèle économique. Ainsi, le 31 mars 2023, les ateliers Blanchisserie, Restauration, Mobilité/Transport et les deux APS (Gavrus et Juaye Mondaye), ont été fermés. Cette fermeture a entraîné une charge émotionnelle importante au sein de l'équipe et engendré des licenciements ou reclassements.

Le service Ateliers formation s'est donc réorganisé et recentré sur l'activité Environnement Espaces Verts Forêt. Il a été détaché du Pôle Asile Logement et est devenu une seule entité, le Pôle IAESS.

L'équipe du Pôle IAESS s'est mobilisée avec dynamisme et a su s'adapter aux changements. Ainsi, 2023 a été une année productive pour le Pôle IAESS avec des interventions variées, réalisées avec succès, nous apportant ainsi, au nom de l'AAJB, la confiance et la fidélité de nos partenaires. Ces activités ont ainsi contribué à l'embellissement et à l'entretien des espaces verts de notre territoire.

L'année 2023 nous a permis d'asseoir notre collaboration avec la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, ainsi qu'avec les communes aux alentours de Gavrus, tout en maintenant nos partenariats avec nos clients réguliers ou ponctuels.

Cette année a aussi été celle d'un engagement environnemental plus fort encore, notamment par l'entretien d'espaces naturels sensibles et le soutien aux communes engagées *zéro phyto*, et par des actions de désherbage manuel ou thermique. Une politique d'achat local a aussi été privilégiée.

En étroite collaboration avec nos partenaires de l'emploi, nous avons pu cibler et mettre l'accent sur un recrutement de proximité de nos salariés en parcours, interpellant ainsi les acteurs politiques du territoire sur le rôle important de l'insertion professionnelle du Pôle IAESS.

Le dispositif *Passerelle IAE*, conventionné en 2023, débutera son activité en 2024.

La restructuration du Pôle IAESS permet aujourd'hui d'avoir un modèle économique qui tend vers l'équilibre.

L'Atelier Environnement Espaces Verts Forêt, est en constante croissance. L'équipe du Pôle IAESS œuvre avec professionnalisme, chacun apportant sa pierre à l'édifice, pour contribuer au développement de l'activité sans oublier la qualité de l'accompagnement et la formation de nos bénéficiaires.

Territoires Partagés

Territoires Partagés, dispositif lancé à titre expérimental pour trois ans, a été clôturé en 2023.

Piloté par l'AAJB et Le Dôme, en consortium avec le Café des Images, Cap'Sport, l'Ecole de la Deuxième Chance de Normandie, la Cravate Solidaire et le WIP, Territoires Partagés a eu pour objectif la remobilisation de publics majeurs en difficultés d'insertion sociale et professionnelle et « hors radars » des dispositifs de droits communs.

Du repérage à l'insertion, les parcours coconstruits et contractualisés proposaient des

activités innovantes selon les spécificités des différentes structures du consortium maillant du sportif, du culturel, des sciences, des arts, du social, du développement durable.

Après trois années de travail collectif, le programme d'expérimentation soutenu par le Plan d'Investissement dans les Compétences s'est arrêté fin octobre. Une procédure de reclassement a été mise en œuvre pour les salariés concernés, avec la proposition d'un poste à chacun d'entre eux.

Handicap

DME Pays de Bayeux

Dans le cadre du deuxième CPOM signé avec l'ARS, le DME a pour objectifs :

- La création du *DME Pays de Bayeux* avec l'évolution des autorisations de l'IME et du SESSAD afin qu'elles soient en cohérence avec la réalité des publics accompagnés, leurs propres besoins et ceux du territoire.
- Le développement de modes de coopération avec l'Education Nationale, avec la pérennisation de la Classe Inclusive de Louvigny (6 enfants polyhandicapés), la création d'une EMAS pour le territoire du Bessin et d'une UEEA à Colombelles, et prochainement d'un Dispositif d'Auto-Régulation.
- La prise en compte du nouveau cahier des charges régionales des SESSAD permettant de définir pour le SESSAD Pays de Bayeux : 30 places de SESSAD généraliste et 13 places de SESSAD spécialisé TSA.

Le projet d'établissement 2024-2028 : Le DME a sollicité l'accompagnement du CREAI pour élaborer son nouveau projet. Deux modalités d'approche ont favorisé une large concertation avec les différents acteurs du DME :

- De la formation portant sur les politiques publiques et concepts à appréhender (Participation et autodétermination, SERAFIN-PH, Ecole inclusive, Coordination et coopération), suivie par des professionnels représentatifs des services et des métiers du DME, et des représentants des familles.
- Des groupes de travail internes, composés d'autres professionnels du DME et animés par la Direction, qui ont travaillé sur le développement durable, l'amélioration continue de la qualité, les besoins du territoire, les Projets Personnalisés d'Accompagnement et les procédures.

Ce travail de réflexion et d'écriture amorcé en mars 2023 et finalisé en février 2024 a été présenté au Conseil de Vie Sociale.

Création de l'UEEA : Dans le cadre d'un appel à projets, l'ARS a autorisé le DME à ouvrir une UEEA au sein de l'école H. Sellier à Colombelles à la rentrée scolaire 2023.

La scolarisation des enfants avec TSA est un enjeu majeur de la stratégie nationale et de la construction d'une école pleinement inclusive. Les UEEA complètent l'offre de scolarisation pour les enfants avec TSA. Elles concernent des élèves disposant d'un diagnostic d'autisme, n'ayant pas acquis suffisamment d'autonomie, de langage et/ou qui présentent à un moment de leurs parcours des difficultés substantielles dans leurs relations sociales, de communication, de comportement et de centre d'intérêt. Il s'agit notamment d'enfants pour lesquels l'accompagnement dans le cadre d'une ULIS ou avec l'appui d'une aide humaine est insuffisant.

Les UEEA ont pour objet principal de mettre en place un cadre spécifique et sécurisant permettant de moduler les temps individuels et collectifs, au sein de l'unité et au sein de l'école, autour d'un parcours de scolarisation s'inscrivant dans le cadre des programmes de l'Education Nationale et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, d'interventions éducatives et thérapeutiques, en lien avec le projet personnalisé de scolarisation. Afin de favoriser la scolarisation des enfants autistes dans un environnement inclusif, le projet de l'unité d'enseignement est inscrit dans le projet d'école. La collaboration entre le directeur de l'école d'implantation de l'UEEA et le directeur de l'ESSMS doit permettre l'effectivité et la cohérence de la scolarisation des élèves de l'unité. A ce titre, ils sont conjointement responsables du bon fonctionnement de l'unité.

Les Micro-Folies : En 2023, le DME a construit un partenariat avec la commune de St Vigor Le Grand en développant un dispositif Micro-Folies comprenant un musée numérique, un FABLAB et des postes de réalité virtuelle. Cette plateforme culturelle de proximité est un véritable outil au service de l'éducation artistique et culturelle. Les Micro-Folies de St Vigor Le Grand situées au sein du DME sont ouvertes à tout public chaque année, de novembre à avril.

DITEP Vallée de l'Odon

Depuis 2017, le DITEP (associant les SESSAD de Louvigny et Falaise) évolue et développe la modularité des parcours des jeunes pour favoriser la continuité de l'accompagnement.

L'expérimentation a confirmé une évolution de l'accompagnement, ainsi que la valorisation de la personnalisation du parcours du jeune. La loi du 24/04/2017 est venue conforter cette expérience et l'a inscrite légalement comme dispositif agréé à part entière.

Ce principe de fonctionnement a pour effet une diminution conséquente de l'accompagnement à temps plein en internat, une diminution globale des demandes d'hébergement, et un accroissement sur les besoins d'accompagnement en journée.

C'est dans cette dynamique évaluée que la proposition de transformation de l'offre s'est faite auprès de l'ARS en 2023, dans le cadre du CPOM 2023-2027. La nouvelle autorisation a acté la transformation de places (137 au total) avec 9 places de plus sur le SESSAD de Louvigny et 8 places en plus en accueil de jour. Le DITEP s'est doté d'une EMAS sur la circonscription de Falaise.

En interne, l'établissement a connu des événements marquants, notamment le départ de trois cadres de direction, une mission d'accompagnement par un cabinet sur la fonction d'encadrement, le recrutement d'un médecin psychiatre... Des chantiers ont mobilisé la direction et les équipes : Les travaux

de rénovation de l'ancien siège pour y installer le SESSAD de Louvigny, la location de locaux supplémentaires à Falaise, un projet culture-santé avec la Comédie de Caen pour l'Unité d'Enseignement, un partenariat avec France Culture sur le montage d'un atelier radio.

Concernant la Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité, le principe de la méthodologie choisie est de répartir le processus sur 5 ans. Cela se concrétise par le choix de thèmes à évaluer chaque année. L'intérêt d'une telle démarche est de pouvoir réaliser un pilotage stratégique de l'évaluation (choix des thématiques à évaluer annuellement adapté aux opportunités et à certaines priorités en fonction de l'actualité ou des orientations du service) ; d'intégrer l'évaluation et l'amélioration de la qualité dans l'activité habituelle des structures à travers une meilleure répartition de la charge de travail et une implication régulière des équipes sur ces questions ; enfin de permettre une plus grande appropriation de la démarche par les professionnels.

Concernant la démarche d'évaluation interne, le SESSAD a rejoint l'autoévaluation à l'échelle du DITEP, avec l'appui du logiciel ARSENE du CREA. Les thèmes étudiés en 2023 ont été les suivants : Accueil et locaux - Communication et système d'information interne - Gestion des risques, sécurité des usagers et prévention de la maltraitance.

MAS Louise de Guitaut

Avec la signature du deuxième CPOM ARS, l'établissement peut engager un poste d'éducateur spécialisé, qui était demandé depuis plusieurs années. Ce nouveau poste permettra d'alléger la charge de travail du chef de service avec un premier niveau de communication avec les encadrants, et de renforcer la coordination des équipes dans l'organisation du quotidien des résidents.

L'année a malheureusement été marquée par le décès de quatre résidents. L'impact auprès des équipes et des résidents a été fort, trois d'entre eux étant présents depuis l'ouverture

en 1990. Les équipes ont fait preuve de solidarité pour permettre à tous de continuer malgré la douleur.

Quatre nouveaux résidents ont été admis, deux venant du Foyer de Vie Le Val des Moulins, les deux autres d'un Institut Médico- Educatif.

Au regard des besoins importants en termes de *Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT)*, l'établissement accompagne plusieurs situations complexes nécessitant une évolution des pratiques professionnelles et un soutien dans la formation des encadrants.

Il a été mis en place en début d'année un partenariat avec une assistante sociale indépendante qui propose des permanences aux familles avec un soutien dans la réalisation de démarches. Le bilan s'avère très positif, de nombreuses situations ayant été solutionnées.

Une réflexion a été engagée autour de l'externalisation de la lingerie, les normes de sécurité et d'hygiène étant de plus en plus strictes obligeant à investir dans de nouveaux équipements. Deux prestataires sont en lice pour cette externalisation qui devrait s'opérer en 2024.

Afin d'élargir son champ d'action et répondre aux besoins du territoire, la MAS a ouvert fin 2022 une chambre d'Accueil Temporaire.

Financée par l'ARS, ce dispositif accueille des personnes disposant d'une notification MDPH Accueil Temporaire. Ces séjours sont modulables à la journée, la semaine, au mois... et sont systématiquement le fruit d'une réflexion entre le lieu d'origine et la MAS avec rencontres en amont, visites et temps d'immersion. Ce dispositif n'a pas vocation à répondre à des accueils d'urgence. Il permet de proposer soit une première expérience en MAS, soit une solution alternative à un

accompagnement qui n'est plus adapté, ou encore une solution de répit pour les familles. Une professionnelle de la MAS est passée à temps plein sur ce dispositif.

En 2023, 140 journées d'accueil temporaire ont ainsi été réalisées pour dix personnes venant à la fois d'ESSMS Enfants (IME), du domicile ou d'autres ESSMS Adultes (Foyer de Vie...). Par la suite, 4 d'entre eux ont été admis en accueil permanent. Pour 2024, le premier semestre est déjà complet, avec en moyenne vingt jours en Accueil Temporaire par mois.

A la MAS, la mise en place du Dossier Unique de l'Usager (OGYRIS) constitue une évolution majeure car les transmissions étaient jusqu'alors réalisées sur papier. Depuis mai, elles s'effectuent via cette plateforme. Des soutiens internes à l'AAJB permettent de former les professionnels à l'utilisation de l'application dédiée.

Au deuxième semestre, l'établissement a mis à jour les fiches de postes permettant à chacun de mieux appréhender ses missions et son cadre d'intervention. Un comptable a été recruté en cours d'année.

FOYER de VIE Val des Moulins

La co-construction du CPOM s'est poursuivie et plusieurs rencontres ont été organisées avec le Conseil départemental. Un travail sur la bibliothèque des objectifs et sur un diagnostic partagé a été réalisé. Depuis 2022, la directrice de l'établissement a été missionnée pour définir le futur projet du Foyer. Ce projet comporte une transformation de l'offre comprenant des modalités d'hébergement conformes et plus adaptées aux besoins des adultes avec la dimension d'un habitat inclusif, et un retour à l'équilibre du budget.

Le Foyer de Vie est fortement engagé dans le virage inclusif en proposant des activités et actions majoritairement en dehors du Foyer ou en accueillant des partenaires sur son site.

L'activité de jour a été supérieure aux années précédentes, en raison du développement de

modalités d'accueil plus souples augmentant la file active sur le temps de jour et des délais d'admission plus courts.

Il a été constaté une aggravation des troubles et des problèmes de santé pour les personnes de plus de 45 ans accueillies au Foyer. Des formations seront proposées en 2025 afin d'outiller les professionnels au repérage et à la prévention des signes de vieillissement.

On note pour certains résidents une évolution des Troubles du Développement Intellectuel souvent accompagnés de Troubles du Spectre Autistique (TSA). L'accompagnement des troubles autistiques demande un étayage éducatif spécifique, or le Foyer n'est pas outillé pour accueillir une majorité de personnes avec TSA.

L'infirmière a été absente une grande partie de l'année sans pouvoir être remplacée, faute de candidat. Des infirmières en libéral ont été sollicitées, une aide-soignante est venue temporairement en renfort avec la présence d'une infirmière une journée par semaine.

Enfin, deux Evénements Indésirables Graves ont été déclarés pour deux résidents l'un lié à

la perte brutale d'autonomie, l'autre en lien avec des troubles du comportement. Pour le premier, des Crédits Non Reconductibles ont été octroyés par le Département pour mettre en place des aides supplémentaires et réduire le risque d'accident grave. Des solutions d'accompagnement plus adaptées sont en cours pour le deuxième.

Personnes âgées

EHPAD Notre-Dame de la Charité

Les réflexions concernant le futur CPOM sont initiées depuis janvier 2023 avec l'élaboration en cours du diagnostic partagé entre l'AAJB, le Conseil départemental et l'ARS.

A l'**Accueil de Jour**, le dynamisme amorcé l'an passé s'est confirmé puisqu'en 2023 l'activité a été la plus importante depuis son ouverture en 2004. Il est le fruit d'un important travail mené ces dernières années par l'EHPAD pour repenser le projet. Ce dynamisme s'illustre également par la participation des aidants aux temps d'échanges collectifs proposés. L'équipe de l'accueil de jour a organisé deux types de rencontres spécifiques des aidants, une avec les personnes accompagnées et une autre uniquement pour les aidants.

Démarche qualité en lien avec la prise en soin en *Humanitude* :

La formation s'est poursuivie en 2023 pour 20 professionnels répartis en deux sessions animées par un formateur agréé *humanitude*. Le comité de pilotage *humanitude*, formé à la méthodologie de projet, a travaillé sur deux thématiques :

- La dimension de l'EHPAD comme lieu de vie, avec l'intégration du respect du domicile des résidents, conduisant au changement de dénomination des chambres en *appartement* pour l'unité de vie protégée et en *domicile* pour l'unité de vie traditionnelle ; ainsi qu'une action *toc-toc* associant résidents, professionnels, intervenants extérieurs et proches.
- La qualité du sommeil des résidents qui a abouti à des modifications d'horaires de

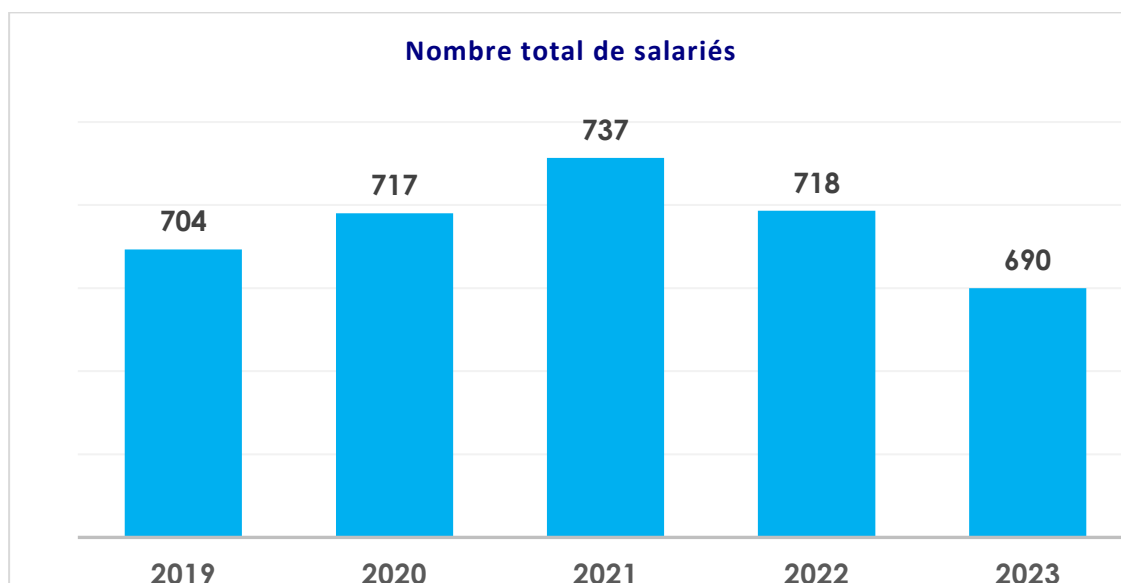
nursing par la création de 2 postes d'aides-soignants ainsi qu'à des changements de types de protections sur le plan des soins. L'évaluation de ces changements a démontré que 34 % de résidents avaient un meilleur sommeil.

Une population de personnes en situation de handicap importante : 23 % des personnes accueillies sont des « personnes handicapées vieillissantes ». Cet accueil s'inscrit dans l'histoire et la culture de l'établissement depuis plus de vingt ans. Il enrichit la dynamique de l'établissement mais il génère une cotation insuffisamment valorisée sur la grille AGGIR* à laquelle est reliée la dotation financière pour la section dépendance. Ceci s'explique du fait d'un âge moyen plus jeune et de capacités motrices davantage préservées chez les résidents concernés. Néanmoins, leurs besoins quotidiens d'accompagnement social et d'écoute sont fortement majorés sans qu'ils fassent l'objet d'une reconnaissance particulière en termes de moyens.

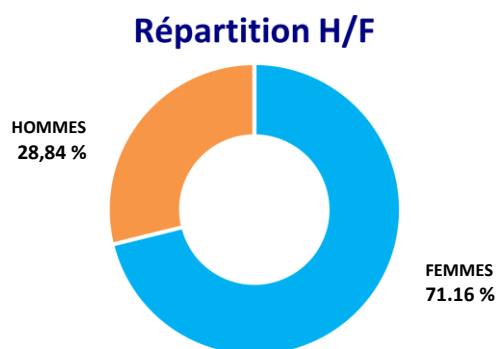
Enfin, le **Conseil de Vie Social** poursuit la dynamique amorcée l'an passé avec des réunions participatives et constructives et l'organisation de réunions des familles et des proches par les représentants des familles siégeant au CVS.

*La grille nationale AGGIR (Autonomie Gérontologie Groupe Iso Ressources) mesure le degré de perte d'autonomie du demandeur de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). Les degrés de perte d'autonomie sont classés en 6 Gir (Groupe iso-ressources) correspondant chacun à un niveau de besoins d'aides pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne.

BILAN SOCIAL 2023 : quelques données



Au 31/12/2023, l'AAJB compte **690 salariés** qui totalisent **624 ETP** (Equivalent Temps Plein), soit une baisse de -3,90 % par rapport à 2022, suite à la fermeture de certains services au cours de l'année.

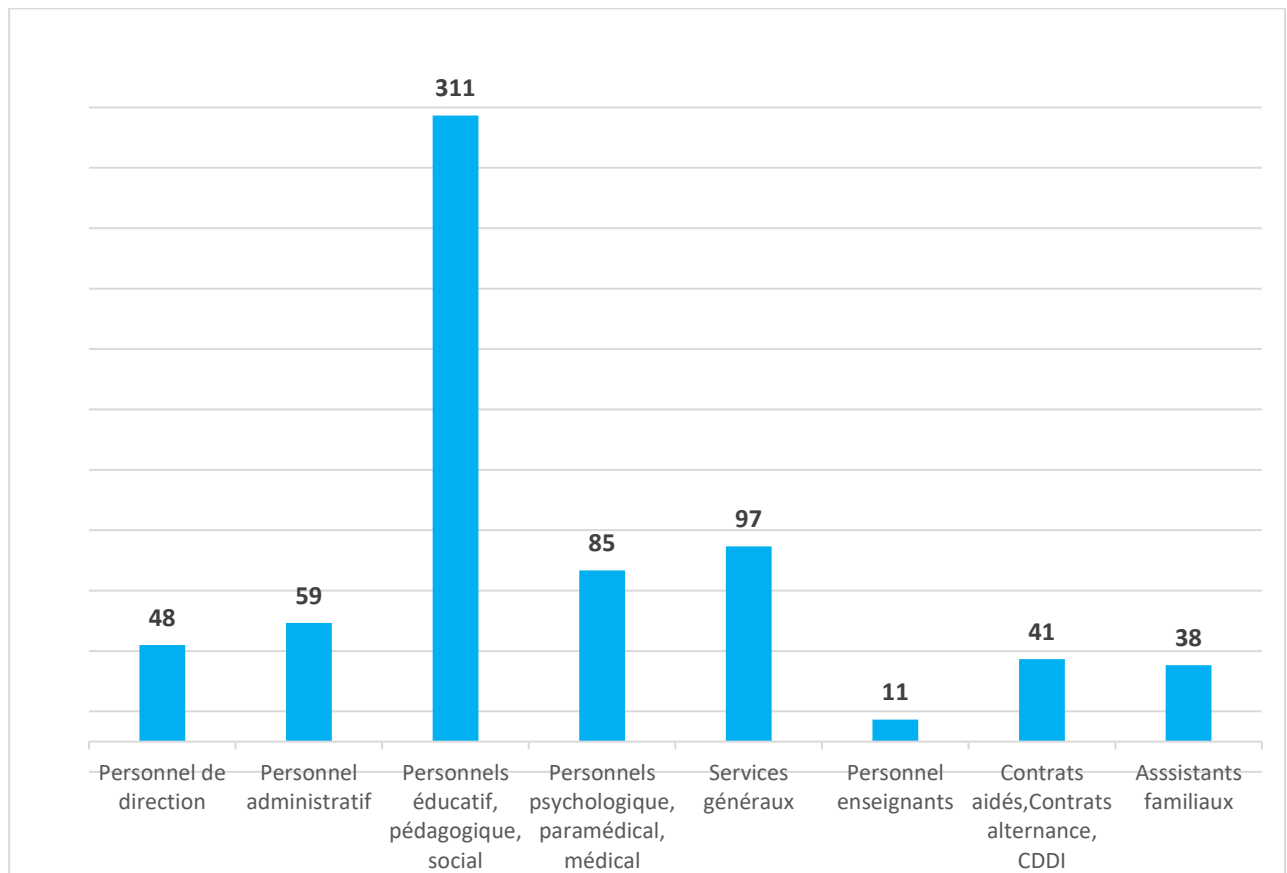


Age moyen de l'ensemble des salariés en 2023



Le taux de féminisation augmente très légèrement d'une année sur l'autre, soit 71.16 % des effectifs globaux en 2023.

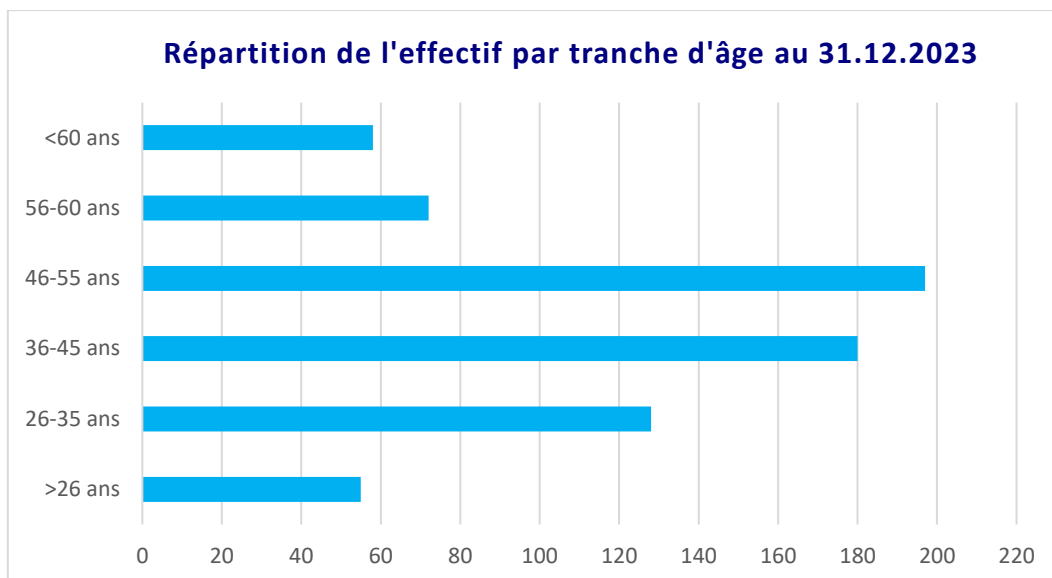
Répartition des salariés par catégorie d'emploi au 31.12.2023



Comme chaque année, nous pouvons constater que les effectifs par catégorie professionnelle varient peu. La majorité des salariés est en face à face direct avec les usagers.

Répartition de l'effectif par STRUCTURE au 31/12/2023

	<i>EFFECTIFS</i>
Siège Social	19
DITEP Vallée de l'Odon	88
DME Pays de Bayeux	88
FOYER MARTIN LUTHER KING	105
SAFE	89
SAMO	13
Services de la Parentalité	16
MAS L. de Guitaut	53
Foyer de Vie Val des Moulins	34
EHPAD ND Charité	69
Asile – Hébergement et Logement social et d'urgence - Pôle IAESS	109
FJT Père Sanson	7
TOTAL	690

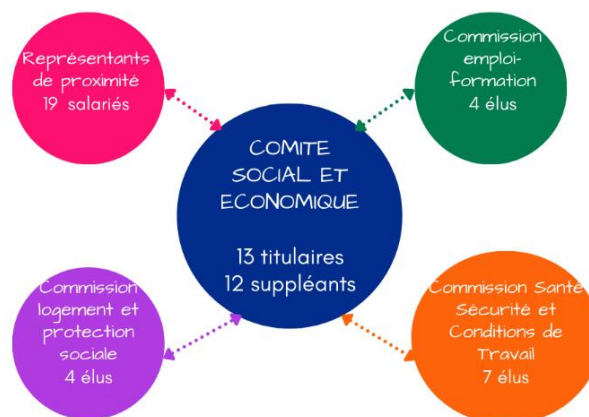


En 2023, l'âge moyen est de 44 ans. Par rapport à 2022, on note une diminution de la tranche d'âge 36/45 ans (-7.60 %). La tranche 46/55 ans, qui reste la plus nombreuse, recule légèrement (-3.55 %). La tranche d'âge des plus de 56 ans est également en diminution de 4,40 %

Le dialogue social

▲ Le COMITE ECONOMIQUE et SOCIAL

En avril 2023, de nouvelles élections se sont déroulées renouvelant les instances représentatives du personnel comme suit :



Le Comité Economique et Social s'est réuni à onze reprises en 2023, dont quatre fois en réunion extraordinaire sur les sujets suivants : Les notes d'orientation du plan de développement de compétences, la formation professionnelle, la situation économique et la procédure de licenciement de l'IAESS.

Les échanges avec le Comité Economique et Social ont permis d'avancer sur les différents dossiers en cours au sein de l'AAJB tout en réaffirmant les valeurs soutenues. Il a été tenu régulièrement informé et consulté sur le fonctionnement de l'Association.

Pour appuyer le CSE dans l'exercice de ses missions, 3 commissions sont mises en place :

- La **Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)** qui s'est réunie trois fois en 2023. Elle a pour mission de préparer en amont les sujets soumis ensuite pour consultation au CSE, sur des thématiques relatives à la santé, la sécurité et les conditions de travail. Elle instruit toute demande du CSE, qui reste seul compétent pour les consultations ponctuelles ou récurrentes.
- La **Commission Formation** qui s'est réunie deux fois en 2023. Elle est chargée de préparer les délibérations du CSE en matière de formation.
- La **Commission Logement et Protection Sociale** qui a tenu une réunion en 2023. Elle a en charge l'examen des mesures permettant de faciliter le logement, l'accession à la propriété et à la location pour les salariés de l'AAJB, la bonne mise en œuvre du régime collectif de prévoyance et du régime collectif de la complémentaire santé.

Enfin, instaurés par l'accord CSE de l'AAJB, dix-neuf Représentants de Proximité (RP) assurent un rôle de proximité avec les salariés sur des questions notamment liées à leurs conditions de travail.

▲ **Négociations et accords d'entreprise**

En 2023, deux accords ont été signés :

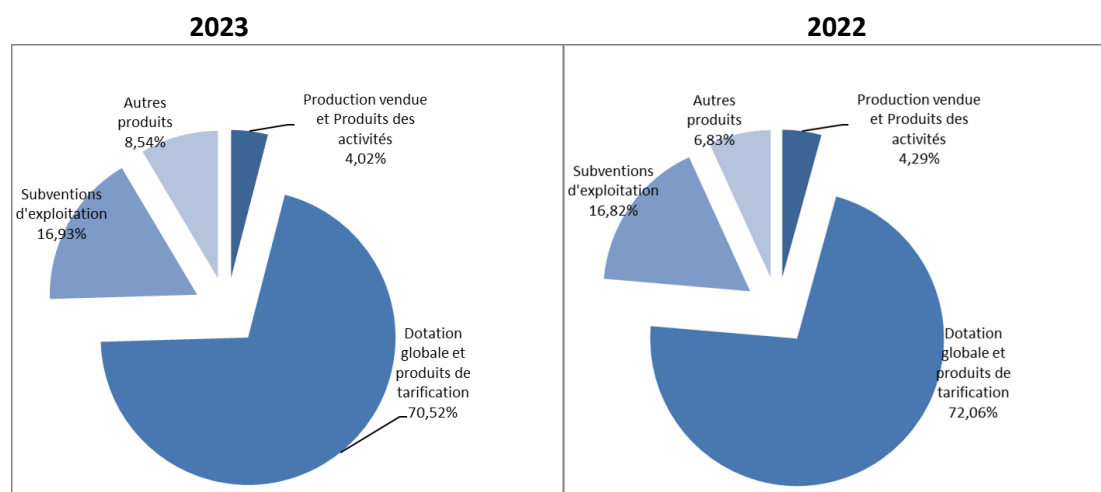
- Un accord relatif à la prime décentralisée de l'EHPAD : L'objectif de l'accord est de déterminer les modalités de versement de la prime décentralisée, soit réintégrer la totalité du montant de la prime décentralisée, à savoir 5 % de la masse des salaires bruts dans le salaire de base des salariés sans condition.
- Un accord relatif au périmètre d'application des critères d'ordre des licenciements pour l'IAESS.

LES COMPTES DE L'EXERCICE 2023

L'examen des principaux postes du compte de résultat du dernier exercice, comparés à ceux de l'exercice précédent, fait apparaître les résultats suivants :

	2023	2022	Variation
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations	2 070,00	2 280,00	-9,21%
Ventes de biens	18 620,18	12 568,71	48,15%
Ventes de service	1 825 215,35	1 835 963,57	-0,59%
Ventes de biens et services	1 843 835,53	1 848 532,28	-0,25%
Concours publics	32 419 362,86	31 073 938,85	4,33%
Subventions d'exploitation	7 781 895,16	7 256 766,23	7,24%
Versements fondateurs ou consommation dotation consommable			
* dons manuels	11 974,45	5 862,08	104,27%
* mécénats	2 111,85	2 264,71	-6,75%
* legs, donations et assurances vie			
Ressources liées à la générosité du public			
Contributions financières	-0,01	39,80	
Produits de tiers financeurs	40 215 344,31	38 338 871,67	4,89%
Reprise sur provisions et amortissements, transfert de charges	1 139 608,97	216 087,86	427,38%
Utilisation des fonds dédiés	1 823 213,89	1 945 805,79	-6,30%
Autres produits	48 110,60	37 544,65	28,14%
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	45 072 183,30	42 389 122,25	6,33%
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variation de stocks			
Autres achats et charges externes	11 253 479,81	10 550 605,83	6,66%
Impôts, taxes et versements assimilés	2 911 672,78	2 657 018,42	9,58%
Salaires et traitements	20 282 861,49	19 217 884,28	5,54%
Charges sociales	8 122 561,96	7 397 540,34	9,80%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 943 068,42	2 321 994,68	-16,32%
Autres charges	786 911,57	168 197,54	367,85%
Dotations aux provisions	516 647,77	244 544,76	111,27%
Reports en fonds dédiés	1 962 653,98	1 884 301,46	4,16%
Aides financières	23,14	204,48	-88,68%
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	47 779 880,92	44 442 291,79	7,51%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 707 697,62	-2 053 169,54	31,88%
PRODUITS FINANCIERS			
De participation	1 105,08	918,43	20,32%
Autres intérêts et produits assimilés	34 804,49	6 297,73	452,65%
Reprises sur provisions et transfert de charges	85 604,80	81 861,00	4,57%
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL III	121 514,37	89 077,16	36,41%
CHARGES FINANCIERES			
Dotations financières aux amortissements et provisions	85 604,00	81 861,00	4,57%
Intérêts et charges assimilées	130 244,22	97 399,25	33,72%
Différence négative de change		18,75	-100,00%
Charges nettes s/cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL IV	215 848,22	179 279,00	20,40%
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-94 333,85	-90 201,84	4,58%
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	-2 802 031,47	-2 143 371,38	30,73%
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	300 868,00	197 974,48	51,97%
Sur opérations en capital	335 897,90	289 676,36	15,96%
Reprises sur prov, transferts de charges	143 133,71	167 904,98	-14,75%
TOTAL V	779 899,61	655 555,82	18,97%
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	244 911,09	188 117,80	30,19%
Sur opérations en capital	24 193,64	23 069,06	4,87%
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	49 910,00	25 033,80	99,37%
TOTAL VI	319 014,73	236 220,66	35,05%
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	460 884,88	419 335,16	9,91%
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)	5 976,00	99,00	5936,36%
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	45 973 597,28	43 133 755,23	6,58%
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	48 320 719,87	44 857 890,45	7,72%
EXCEDENT OU DEFICIT	-2 347 122,59	-1 724 135,22	36,13%

Répartition des produits



Le montant des **produits d'exploitation** 2023 s'élève à 45 072 183 € (2022 : 42 389 122 €), soit **une augmentation de 6,33 %** contre 6,03 % en 2022.

Les cotisations baissent de 9,21 % (cotisations versées au FJT Père Sanson).

La production vendue, qui enregistre une baisse de 0,25 %, concerne la vente de produits finis, les travaux, les prestations de service. En 2023, l'Association a décidé de fermer plusieurs services tels que les APS, AUS, les services Restauration, Mobilité et Blanchisserie structurellement déficitaires.

Les dotations et produits de la tarification, d'un montant de 32 419 363 €, sont en augmentation de 4,33 % contre 4,07 % en 2022. Ils représentent 70,52 % du total des produits. Les produits de tarification intègrent l'augmentation de places au CPH au 1^{er} juillet 2023, la création de l'UEEA à Colombelles au 1^{er} septembre 2023, et la revalorisation des traitements indiciaires (CTI) pour 4/12^{ème} de l'année puisque 9/12^{ème} ont été financés en 2022. En 2023, l'expérimentation du PEAD, service rattaché à l'internat du SAFE et du FMLK, a pris fin. Nous avons obtenu 54 places définitives dont 24 à Bayeux.

Les subventions d'exploitation sont en augmentation de 7,24 %. La hausse s'explique principalement par le montant perçu pour financer les nuitées du SIAO/115 (+626 K€). Les subventions du FJT Père Sanson s'élèvent à 176 K€, celles de l'HUDA s'élèvent à 436 K€ et celles du Foyer 3A à 854 K€.

Les dons manuels augmentent de 104,27 %. Ils ont été affectés à la MAS et à l'EHPAD. Les recettes liées aux mécénats enregistrent une baisse de 6,75 %.

Les comptes de reprises des amortissements, dépréciations et provisions, sont en augmentation de 427,38 %. Ils intègrent principalement la reprise pour dépréciation des comptes clients et rattachés, et concernent la créance du FSE (la perte est également enregistrée dans les comptes de charges).

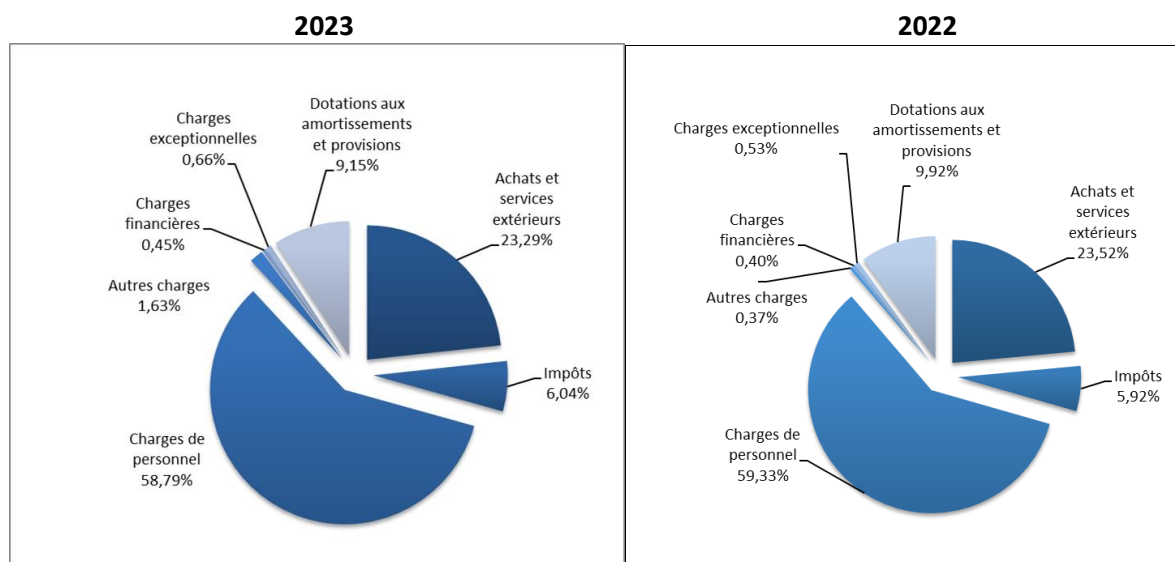
Les comptes d'utilisation de fonds dédiés sont en diminution de 6,30 %. C'est le résultat de la reprise des nuitées financées en 2022 pour une utilisation sur l'exercice de 2023. La reprise réalisée en 2022 était plus importante que celle de 2023, d'où la variation.

Les autres produits augmentent de 28 % soit + 10K€.

Les produits financiers s'élèvent à 36 K€ contre 7 K€ en 2022. La reprise sur provisions et transferts de charges concerne la participation à l'effort construction qui augmente de 4,57 %. L'effort construction représente 0,45 % de la masse salariale.

Les produits exceptionnels s'élèvent 780 K€ et enregistrent une augmentation de 18,97 %. Cette augmentation est liée principalement aux quotes-parts de subvention reprises pour financer des immobilisations. L'AAJB a également reçu 90 K€ liés à la mise en place du bouclier tarifaire gaz concernant l'exercice 2022.

Répartition des charges



Les charges d'exploitation s'élèvent à 47 779 881 € en 2023 (2022 = 44 442 292 €) soit + 7,51 % par rapport à 2022 parmi lesquelles :

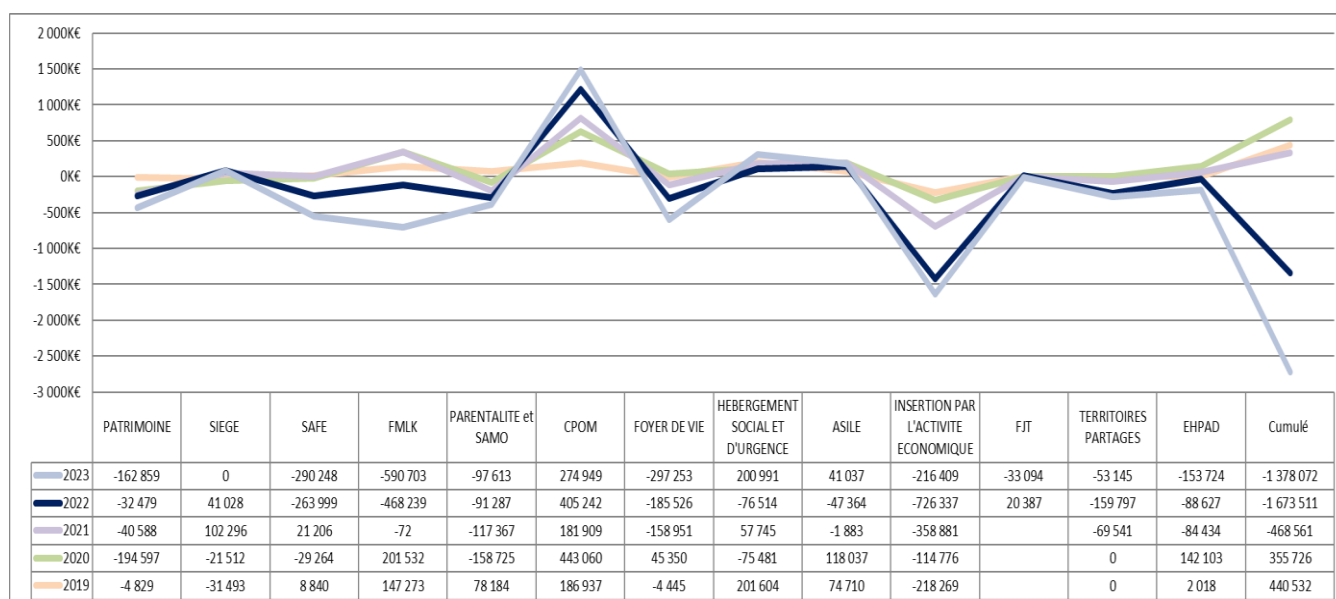
- Autres achats et charges externes + 6,66 % :
 - ✓ Energie : + 5,80 % - Denrées alimentaires : + 6,18% - Carburant : -5,78%...
 - ✓ Nous avons perçu et dépensé 533 237 € de nuitées en plus, soit une augmentation de 19,48 %.
 - ✓ Les charges de locations immobilières et les loyers ont augmenté de 5,60 % (167 logements).
 - ✓ Les assurances ont augmenté de 8 % (208 véhicules et 167 logements en location).
- Impôts, taxes et versements assimilés : + 9,58 %.
- Salaires et traitements : +5,54 % (valeur du point et complément de traitements indiciaires).
- Charges sociales : + 9,80 %.
- Dotation aux amortissements et aux dépréciations : -16,32 %.
- Autres charges : 367,85 % (perte sur créances irrécouvrables + 585 K€ IAESS : dossier FSE).
- Dotation aux provisions : + 111,27 % (provisions pour litiges et retraite AAJB).
- Report en fonds dédiés : + 4,16 %.

Les charges financières augmentent de 20,40 % (Intérêts d'emprunts taux indexé sur le livret A)

Les charges exceptionnelles augmentent de 35,05 % (solde litige).

Le résultat comptable est de -2 347 122,59 €. Il intègre le changement de méthode comptable concernant la provision pour indemnités de départs à la retraite. L'impact sur le résultat 2023 est de 127 330 € et l'impact sur le report à nouveau débiteur de 1 517 030 €. Ce qui porte notre provision retraite au 31/12/2023 à 1 644 360 €.

Résultat global AAJB 2019-2023 (après retraitement administratif)



Résultats 2023

	n° Compte	Compte	Demandé
Résultat à affecter		Excédent	
		Déficit	- 1 378 072,10 €

Affectation

Réserves	COMPTE 1068522	Excédents et réserves affectés à l'investissement	17 760,47 €
	COMPTE 1068552	Excédents affectés à la couverture en besoin de fond de roulement (réserve de trésorerie)	- €
	COMPTE 1068562	Réserve de compensation des déficits	154 927,45 €
	COMPTE 1068572	Affectation en réserve de compensation des charges d'amortissements et reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement	421 131,18 €
Report à nouveau	COMPTE 11502	Report à nouveau effectué en application de 1° du I de l'art R. 314-51 CASF	95 888,98 €
	COMPTE 11503	Report à nouveau affecté au financement de mesures d'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivant auquel le résultat est affecté	189 569,21 €
	COMPTE 115902	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales prises en charge sous gestion contrôlée (solde débiteur) - Autres ESSMS art L312-1	- 1 768 219,77 €
Report à nouveau Gestion non contrôlé		Report à nouveau déficitaire	- 489 129,61 €

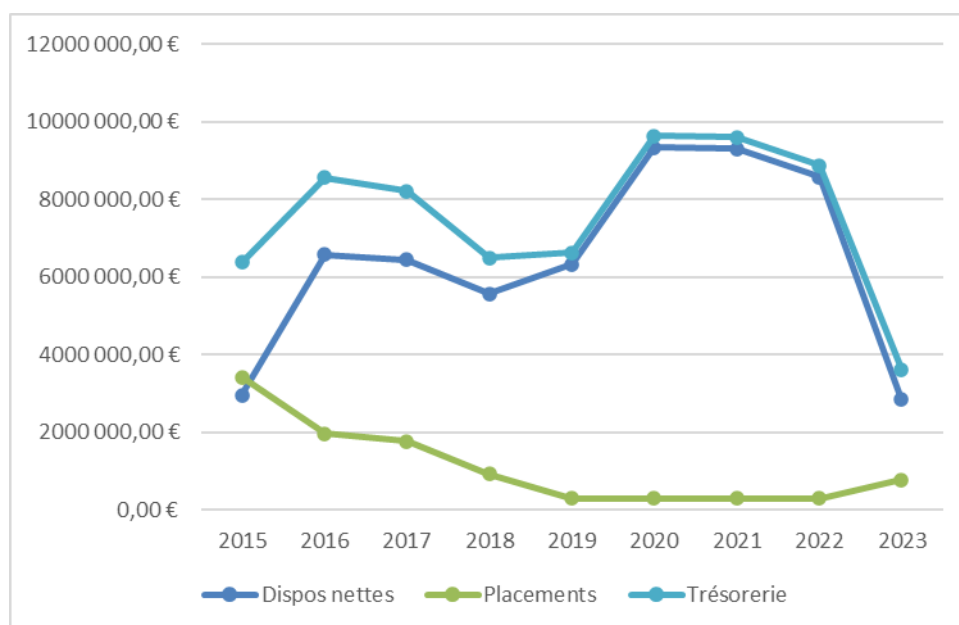
a) Affectation des résultats de la gestion contrôlée

COMPTE 11502	Report à nouveau effectué en application du 1° du I de l'art R. 314-51 du CASF	95 889 €
COMPTE 11503	Report à nouveau affecté au financement de mesures n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants auxquels le résultat est affecté	189 569 €
COMPTE 115902	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales prises en charge sous gestion contrôlée (solde débiteur) - Autres ESSMS art L312-1 du CASF	1 768 220 €
COMPTE 1068522	Excédents et réserves affectés à l'investissement	17 760 €
COMPTE 1068562	Réserve de compensation des déficits	154 927 €
COMPTE 1068572	Affectation en réserve de compensation des charges d'amortissements et reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement	421 131 €

b) Affectation des résultats de la gestion non contrôlée

COMPTE 119	REPORT à NOUVEAU	- 489 130 €
-------------------	------------------	--------------------

Trésorerie



Disponibilités

	Actif	Passif	Dispos nettes	Placements	Trésorerie
2015	9 224 268,12 €	-6 254 013,27 €	2 970 254,85 €	3 419 348,78 €	6 389 603,63 €
2016	13 624 482,65 €	-7 039 899,34 €	6 584 583,31 €	1 976 197,42 €	8 560 780,73 €
2017	14 342 483,60 €	-7 886 486,96 €	6 455 996,64 €	1 765 481,69 €	8 221 478,33 €
2018	15 651 974,12 €	-10 077 603,32 €	5 574 370,80 €	923 912,75 €	6 498 283,55 €
2019	16 648 007,69 €	-10 307 927,55 €	6 340 080,14 €	296 319,92 €	6 636 400,06 €
2020	18 120 808,46 €	-8 784 362,49 €	9 336 445,97 €	296 404,13 €	9 632 850,10 €
2021	14 526 933,11 €	-5 216 765,96 €	9 310 167,15 €	296 488,34 €	9 606 655,49 €
2022	17 222 720,53 €	-8 636 371,59 €	8 586 348,94 €	296 488,34 €	8 882 837,28 €
2023	11 545 446,56 €	-8 690 992,48 €	2 854 454,08 €	773 151,90 €	3 627 605,98 €

LE BUDGET PREVISIONNEL 2024

BP 2024 – Périmètre AAJB

Comptes 60	2 217 364 €	Compte 70	1 833 654 €
Comptes 61	7 775 368 €	Compte 71	-
Comptes 62	1 577 276 €	Compte 72	-
Comptes 63	2 389 330 €	Compte 73	25 595 890 €
Comptes 64	22 223 676 €	Compte 74	9 728 085 €
Comptes 65	1 356 481 €	Compte 75	1 640 344 €
Comptes 66	77 756 €	Compte 76	-
Comptes 67	138 382 €	Compte 77	348 234 €
Comptes 68	1 575 923 €	Compte 78	180 029 €
Compte 69	-	Compte 79	5 320 €
TOTAL des CHARGES	39 331 556 €	TOTAL des PRODUITS	39 331 556 €

Le budget prévisionnel 2024 a été approuvé par le Conseil d'administration dans sa séance du 19 octobre 2023.

Glossaire

AEMO : Accompagnement Educatif en Milieu Ouvert

AIRE : Association des ITEP et de leurs REseaux

AISCAL : Agence Immobilière et Sociale du CALvados

ALT : Allocation Logement à caractère Temporaire

APMF : Association Pour la Médiation Familiale

APS : Activité de Promotion Sociale

APSV* : Accompagnement des Personnes en Situation de Vulnérabilité

ARS : Agence Régionale de Santé

AVDL : Accompagnement Vers et Dans le Logement

CADA : Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CAFS : Centre d'Accueil Familial Spécialisé

CDAPH : Commission des Droits de l'Autonomie des Personnes Handicapées

CDCA : Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CNAPE : Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant

CPH : Centre Provisoire d'Hébergement

CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

CVS : Conseil de Vie Sociale

CSE : Comité Social et Economique

DAJM : Dispositif Accompagnement Jeunes Majeurs

DDETS : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

DEF : Direction Enfance Famille

DITEP : Dispositif Thérapeutique Educatif et Pédagogique

DME : Dispositif Médico Educatif

DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

EMAS : Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation

ESSMS : Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux

ETP : Equivalent Temps Plein

FAS : Fédération des Acteurs de la Solidarité

FEHAP : Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés solidaires

FENAMEF : Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux

FJT : Foyer Jeunes Travailleurs

FMLK : Foyer Martin Luther King

GCS : Groupement de Coopération Sanitaire

HUDA : Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile

IAESS : Insertion par l'Activité Economique Sociale et Solidaire

IML : InterMédiation Locative

MAS : Maison d'Accueil Spécialisée

MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

NEXEM : Organisation professionnelle des employeurs associatifs du secteur social, médico-social et sanitaire

PDALHPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées

PEAD : Placement Educatif A Domicile

PIPS : Plateforme d'Intervention Précoce Spécialisée

PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

RPE : Recueil de la Parole de l'Enfant

RSVA : Réseau de Services pour une Vie Autonome

SAFE : Service d'Accompagnement de la Famille et de l'Enfant

SAMO : Service d'Accompagnement en Milieu Ordinaire

SASEP : Service d'Accompagnement Scolaire, Educatif et Préprofessionnel

SEMO : Service Educatif de Milieu Ouvert

SESSAD : Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile

SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

SPF : Service de Placement Familial

SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

TSA : Trouble du Spectre de l'Autisme

UEEA : Unité d'Enseignement Elémentaire Autisme

ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

URHAJ : Union Régionale des Habitats Jeunes

URIOPSS : Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux

**APSV : Créée en 2016 par l'AAJB et l'ACSEA, l'APSV a pour objet de conduire des projets partenariaux visant à accompagner des personnes en situation de vulnérabilité et/ou d'exclusion.*



AAJB Siège Social – 19 rue Adolphe Pégoud – 14760 BRETTEVILLE SUR ODON

Tél. 02 31 29 18 80 ▪ **Courriel :** aajb@aajb.asso.fr

www.aajb.fr

